



Projet agrivoltaïque à Saint-Gilles (30)

Note paysagère
Juillet 2026

ASPIRAVI



CLIENT

RAISON SOCIALE	ASPIRAVI France
COORDONNÉES	23, rue Charles de Gaulle F-78560 Le Port Marly
INTERLOCUTEUR <i>(nom et coordonnées)</i>	Matthias RUPPE Tél. 06 61 37 44 67 matthias.ruppe@aspiravi.com

SCE

COORDONNÉES	Immeuble Organdi 1 esplanade Miriam Makeba 69100 Villeurbanne Tél. 04.72.81.98.10 E-mail : lyon@sce.fr
INTERLOCUTEUR <i>(nom et coordonnées)</i>	Madame Céline GERMAIN Tél. 04 72 81 98 10 E-mail : celine.germain@sce.fr

RAPPORT

TITRE	Note paysagère – Projet agrivoltaïque à Saint-Gilles
NOMBRE DE PAGES	35 pages
NOMBRE D'ANNEXES	/
N° PROJET	260469

SIGNATAIRE

RÉFÉRENCE	DATE	RÉVISION DU DOCUMENT	OBJET DE LA RÉVISION	RÉDACTEUR	CONTRÔLE QUALITÉ
260469	23/07/26	Première version	Analyse paysagère	JSR	JFE

Sommaire

1.1. Objectif et méthodologie..... 4

1.2. Analyse du contexte paysager territorial 5

1.2.1. Le site dans son grand paysage.....5

1.2.2. Les caractéristiques de la Costière 6

1.2.3. Évolution historique du territoire 10

1.2.4. Les composantes paysagères du site d’étude.....11

1.3. Les perceptions du site d’étude 15

1.3.1. Reportage photo éloignée et enjeux qui en découlent.....16

1.3.2. Reportage photo rapprochée et enjeux qui en découlent.....19

1.3.3. Les éléments de paysage caractérisant le site d’étude 23

1.4. Synthèse des enjeux paysagers 26

1.5. Préconisations d’insertion paysagère 29

1.5.1. Mesure 1 – Conserver à la végétation existante 30

1.5.2. Mesure 2 – Végétaliser les espaces pouvant être visibles avec de la végétation méditerranéenne.....30

1.5.3. Mesure 3 – Réduire l’impact visuel potentiel 30

1.1. Objectif et méthodologie

L'objectif de cette partie est de caractériser les paysages du territoire afin d'appréhender ses spécificités et ses dynamiques. Elle est basée sur plusieurs entrées :

- ▶ Le couvert végétal par typologie (notamment boisements, haies, prairies et agriculture)
- ▶ La répartition du bâti (fermes ou habitations isolées, hameaux, villages, villes)
- ▶ La présence de patrimoine bâti particulier (châteaux de toutes époques, édifices religieux, monuments historiques...) et autres singularités,
- ▶ La topographie,
- ▶ Le réseau hydrographique,
- ▶ Le réseau viaire (voies ferrées, routes, chemins de randonnée et autres axes de communication ou itinéraires de découverte).

Ces différents éléments sont analysés à plusieurs échelles :

- ▶ D'abord au 50 000^e, ce qui permet d'avoir une vue d'ensemble du territoire, d'identifier les unités paysagères principales, ainsi que les formes dessinées par la végétation, le réseau hydrographique et la topographie. Elle permet également de comprendre la répartition anthropique sur ce territoire (importance de l'agriculture, répartition urbaine et réseau des voies de communication) vis-à-vis du contexte naturel,
- ▶ Au 20 000^e, l'analyse se base sur les mêmes critères, mais étudie cette fois le contexte direct du site de projet. Elle met en évidence les éléments susceptibles d'être directement impactés et les paysages dont la perception pourrait se voir modifiée.
- ▶ Enfin, à l'échelle du site, l'objectif est de comprendre ses jeux de topographie et la présence de caractéristiques particulières (arbres remarquables, éléments bâtis type murets, calvaires ou bâtisses, fossés et cours d'eau, interface directe avec des habitations ou le réseau viaire, *etc.*).

Cette analyse se base sur différents supports graphiques et documents :

- ▶ En premier lieu, une analyse basée sur l'atlas des paysages du Languedoc-Roussillon et du SCoT Sud Gard.
- ▶ Ensuite, 2 cartes sont réalisées au 50 000^e et au 20 000^e sur la base des données de l'Institut Géographique National (IGN) pour appréhender les dynamiques territoriales et son couvert. Elles reprennent les différentes entrées mentionnées au début de cette partie,
- ▶ Cette analyse est combinée à une étude historique de la carte de l'État-Major et des photographies aériennes historiques et actuelles : elle met en évidence les dynamiques territoriales historiques et permet de mieux comprendre certains phénomènes.
- ▶ Enfin, une visite de site permet de se rendre compte concrètement des caractéristiques du site. Elle est formalisée dans le rapport sous forme d'un reportage photographique, complété sur la base de ressources en ligne. Aux différents points de vue de ce reportage sont associés un niveau d'enjeu fort, moyen ou faible (définis plus précisément dans la suite de l'étude) selon l'ampleur de la co-visibilité et selon la nature de l'origine du point de vue.

L'ensemble de ces éléments mènent à la détermination des enjeux, enjeux qui devront être pris en compte dans la suite du projet.

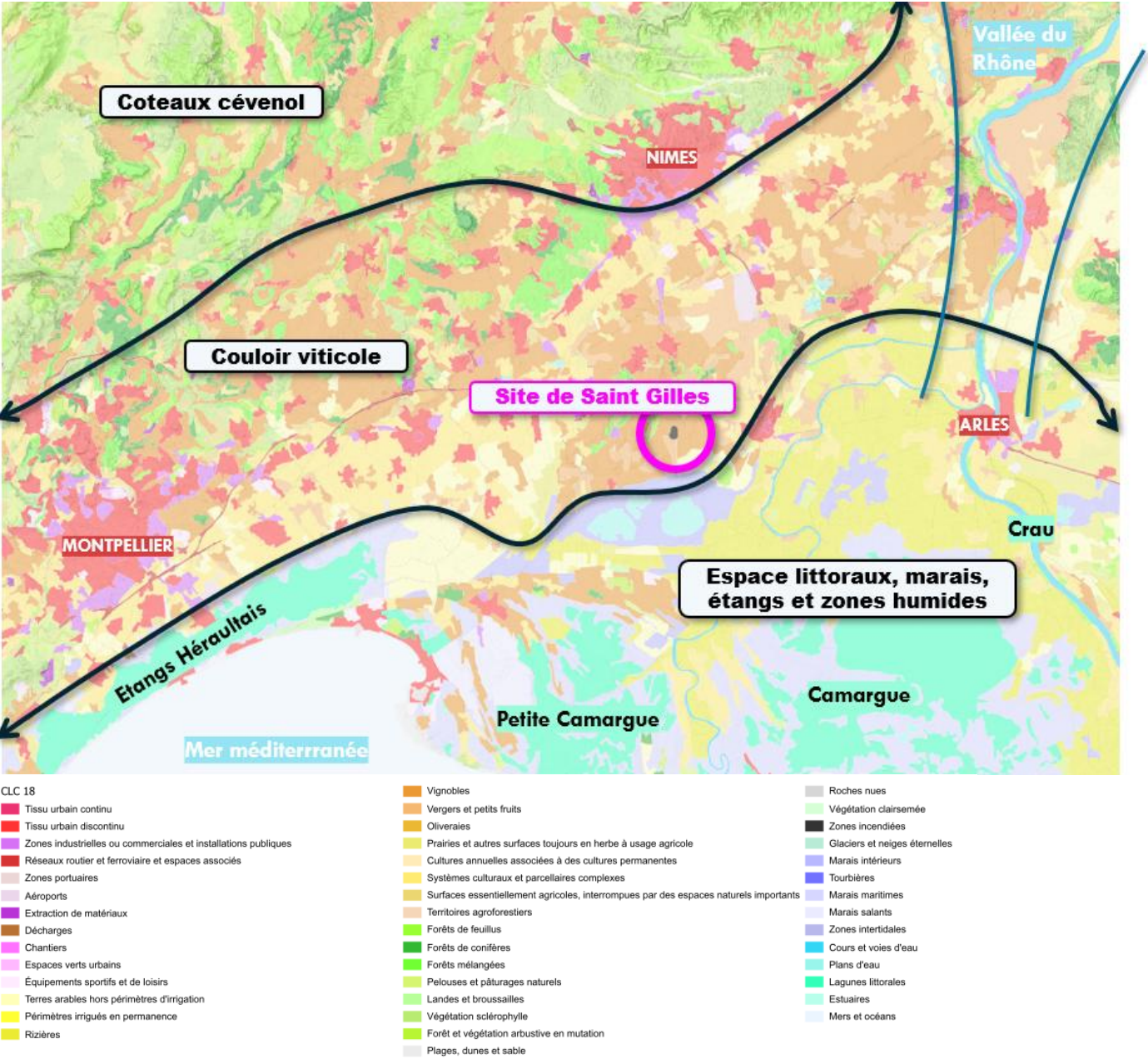
1.2. Analyse du contexte paysager territorial

1.2.1. Le site dans son grand paysage

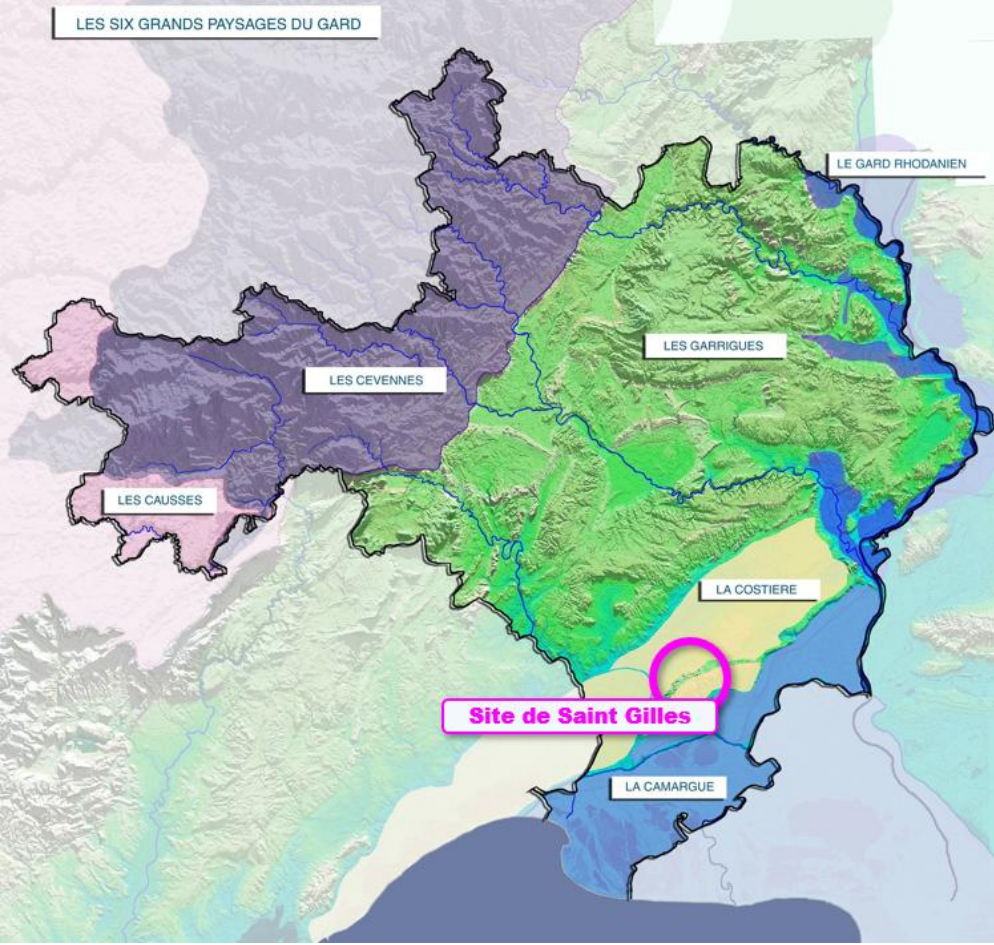
Pour le projet d'agrivoltaïque sur la commune de Saint-Gilles (30), Aspiravi a souhaité mener une étude paysagère réalisée dans le cadre de la demande au cas par cas.

Saint-Gilles se trouve dans le département du Gard à 30 min de Nîmes, préfecture départementale.

Le site d'étude est situé à l'interface entre le littoral languedocien composé d'étang, de marais aux paysages riches et atypiques ; et les coteaux du massif cévenol composant le Massif central. Entre ces deux unités paysagères se trouve une plaine anciennement alimentée par le Rhône permettant de favoriser la culture de la vigne.



Les grandes entités paysagères (Source Corine Land Cover 2018)



Les grandes entités paysagères du Gard (Source Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon)

Le département du Gard se distingue par trois grandes entités paysagères :

- **La montagne** au nord-ouest du département formée par les confins orientaux du **Massif central**, avec des **causses** calcaires offrant des plateaux ouverts de 700 à 800m d'altitude et les **Cévennes** aux pentes raides et vallées profondes ;
- **Les garrigues** au socle calcaire hérité des mers du Secondaire et du Tertiaire, qui prend les grands espaces au cœur du département ;
- **Les grandes plaines**, qui restent essentiellement inféodées au Rhône au sud jusqu'à la mer qui peut se décliner en trois entités le Gard Rhodanien, la Costière et la Camargue.

Le site d'étude se situe au sein des grandes plaines.

En zoomant davantage sur les grandes plaines, elles se caractérisent de la façon suivante :

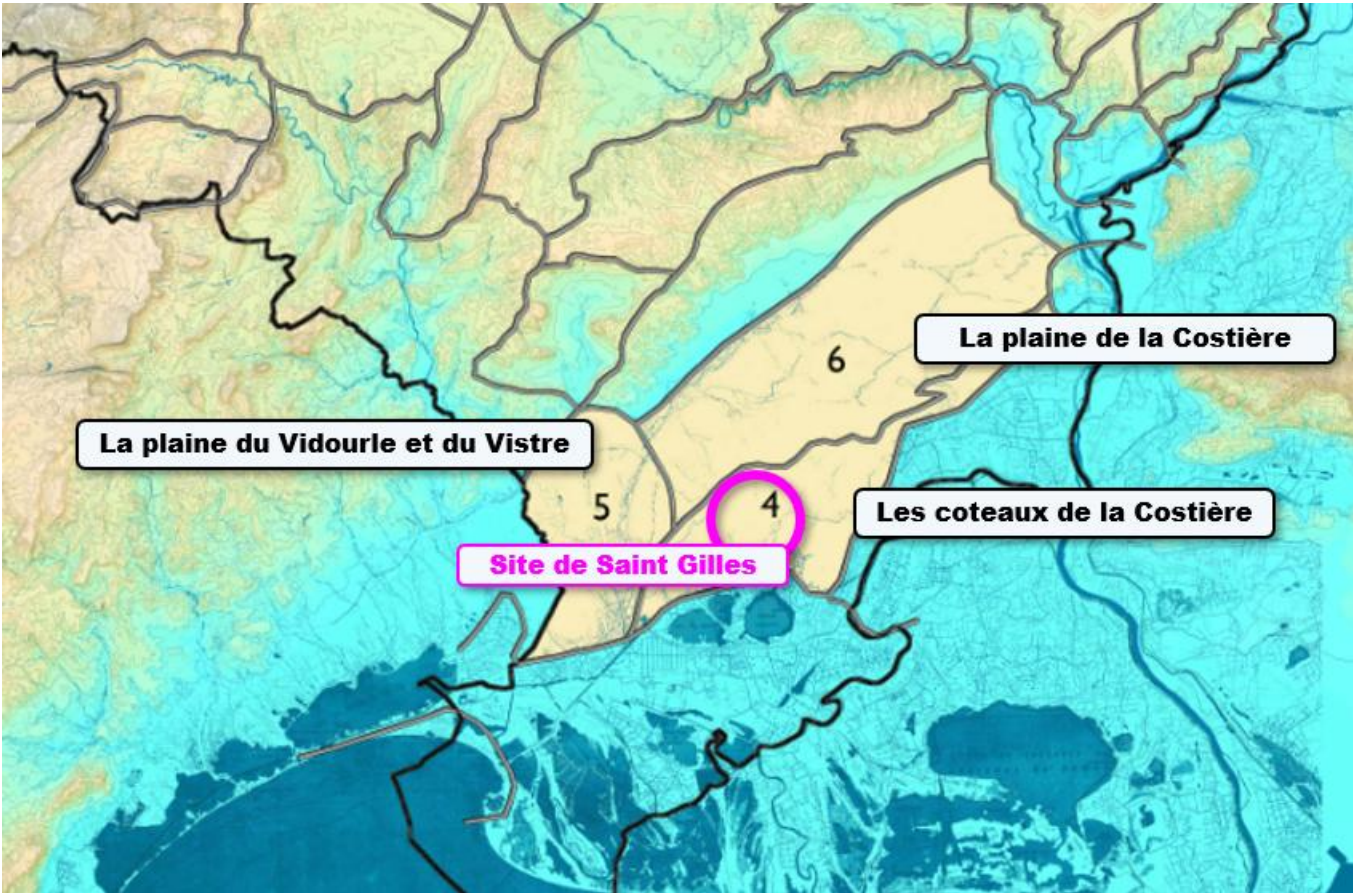
- **Le Gard Rhodanien** qui s'ouvrent sur la vallée du Rhône, qui dominant un linéaire étroit de plaines à proximité immédiate des eaux du fleuve ;
- **La Camargue** façonnée par le delta du Rhône, qui dessine d'immenses espaces plats et humides au sud-sud-est du département et débordant beaucoup plus largement dans les Bouches-du-Rhône ;
- **La Costière**, au sud de Nîmes, plus éloignée du Rhône qui correspond à l'ancien lit du fleuve, qui y a largement laissé son empreinte par les horizons aplanis et par les sols de galets roulés (Source Atlas des Paysages du Languedoc-Roussillon).

Le site d'étude se situe dans l'ensemble paysager des Costières.

1.2.2. Les caractéristiques de la Costière

Débutant au pied du coteau des Garrigues avec la ville de Nîmes en arrière-plan, les Costières sont une immense plaine agricole correspondant à l'ancien lit du Rhône qui a formé une vaste plaine en y déposant des matériaux grossiers à la fin de l'Ère tertiaire, essentiellement des galets, qu'on appelle localement le grès. Elles forment l'ensemble le moins étendu des grands paysages du Gard et présentent trois unités paysagères :

- **La plaine de la Costière** dans les coteaux de garrigue sous l'influence de Nîmes et des axes de communications ;
- **Les coteaux** qui marquent le passage entre la plaine agricole et la plaine humide de la Camargue avec des reliefs de moins en moins importants
- À l'ouest **la plaine du Vistre**, qui draine discrètement la plaine de la Costière. Le Vistre dessine une plaine plus humide, tournée vers le sud, qui rejoint celle du Vidourle et marque le seuil de la Camargue des marais développée autour d'Aigues-Mortes.

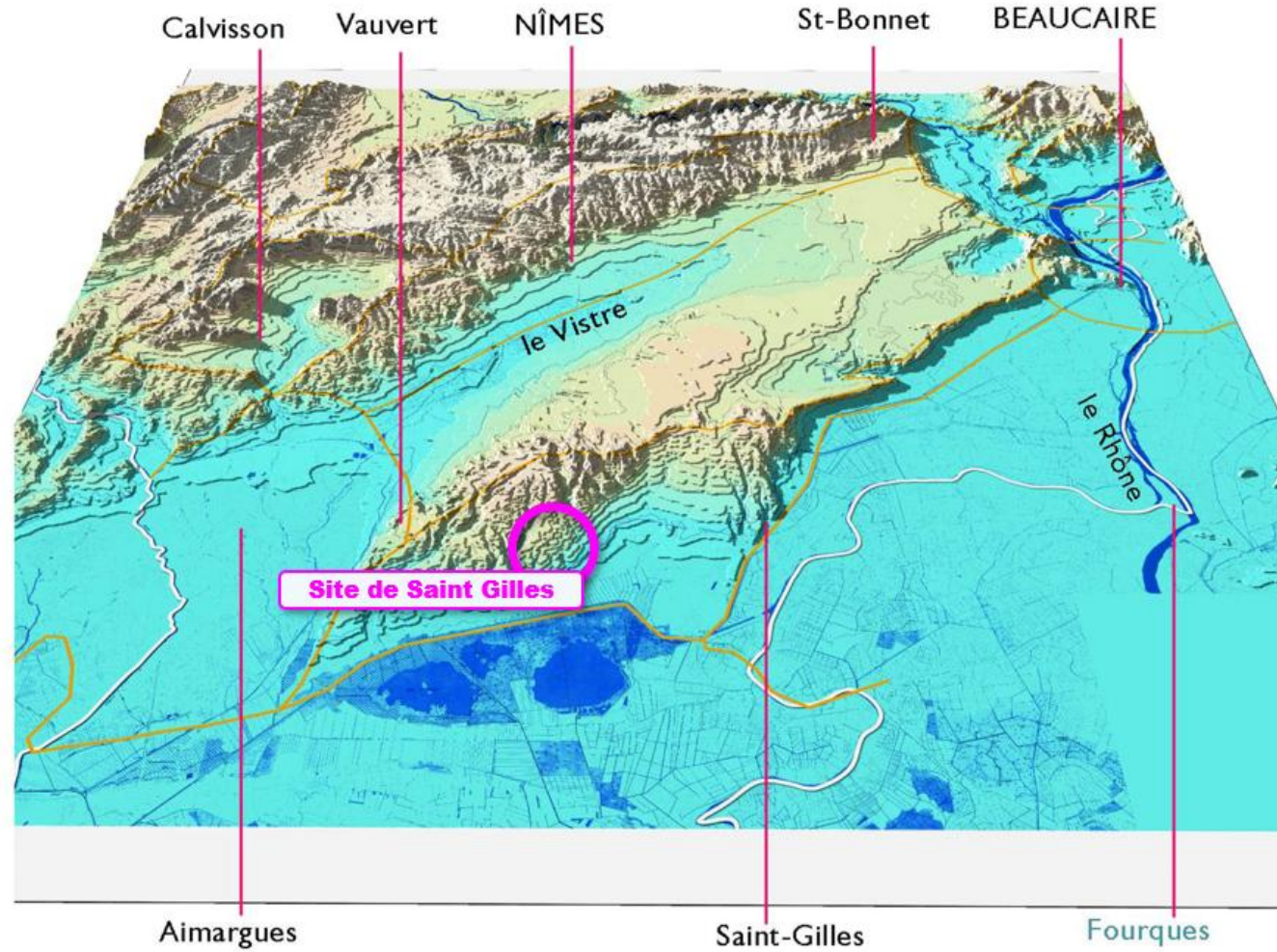


Les entités paysagères de la Costière (Source Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon)

1.2.2.1. La topographie

La topographie n'est pas uniforme sur son ensemble. Si elle est très présente au nord avec le contrefort des Cévennes, en descendant vers la plaine de la Camargue au sud, les reliefs s'assouplissent et des vues dominantes s'ouvrent. Autour de Générac et Beauvoisin, et jusqu'à Vauvert, les reliefs du rebord de la costière s'accroissent et s'épaississent en collines et en puechs (Puech de Dardaillon, à 146 m d'altitude) puis peu à peu ces derniers disparaissent au profit des vastes étendues d'eaux salées et des marais qui forment la Camargue.

LE RELIEF DE LA COSTIERE



Les entités paysagères de la Costière (Source Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon)

1.2.2.2. L'étalement urbain

La ville de Nîmes, qui s'est implantée sur le coteau de garrigue au nord, domine la plaine de la Costière et en constitue la toile de fond.

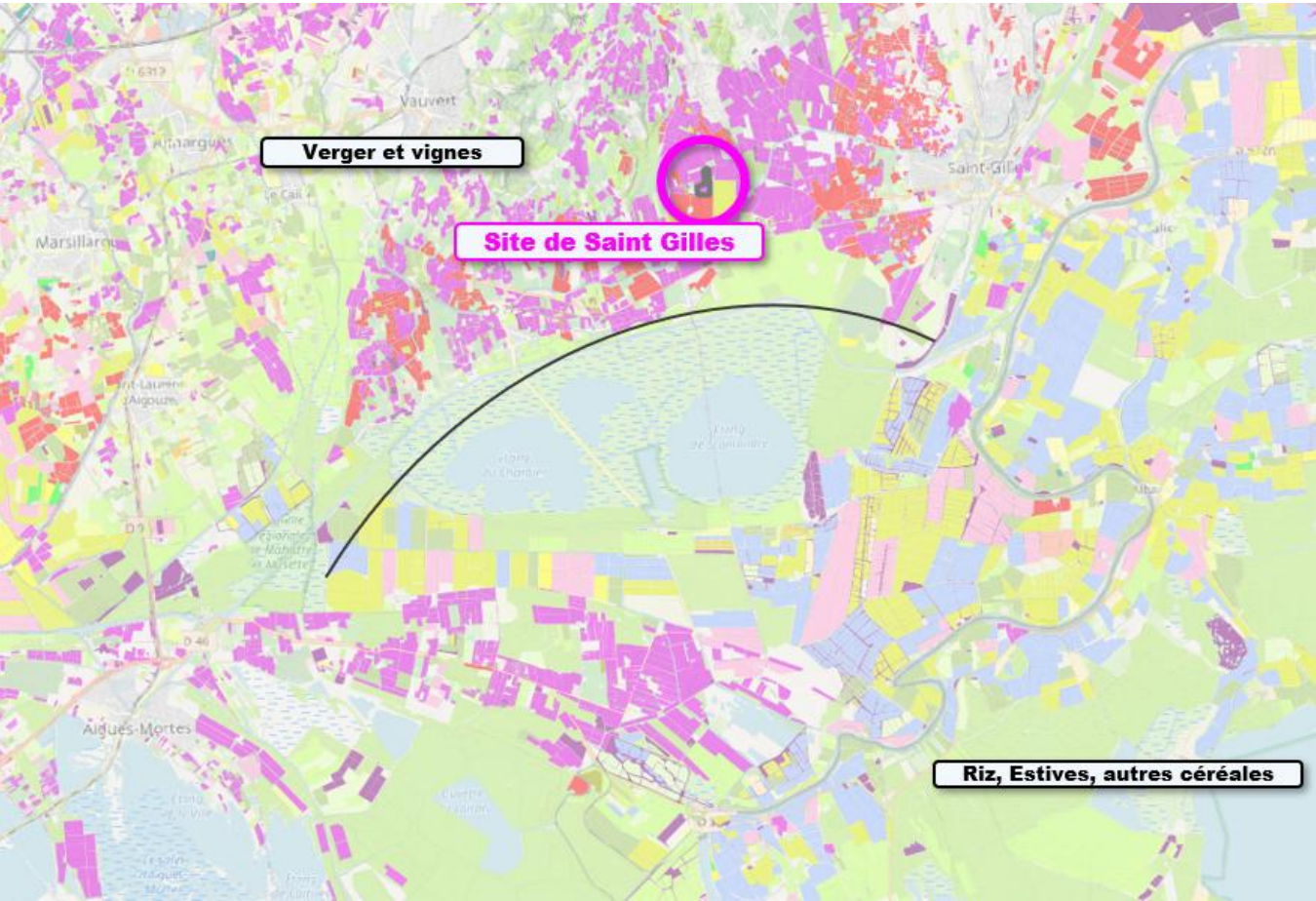
À partir de la ville centre et des grandes voies de communication (notamment l'A9), l'influence urbaine gagne progressivement sur les terres agricoles modifiant la trame urbaine des villages. La maille urbaine se relâche avec l'explosion du développement urbain et le grossissement de certains bourgs qui sont passés de villages à petites villes.

Dans les coteaux, certaines villes composent des sites bâtis remarquables, comme Bellegarde ou Saint-Gilles.

1.2.2.3. L'agriculture

L'essentiel de la plaine est aujourd'hui cultivé en vigne, seule culture capable de résister au drainage provoqué par les sols composés essentiellement de galets. Les travaux d'irrigation entrepris depuis les années soixante par la CNABRL (Compagnie nationale d'aménagement du Bas-Rhône-Languedoc) ont créé de nouveaux paysages, plus cloisonnés où les fruitiers sont apparus, protégés par les haies brise-vent.

En descendant vers le sud, les sols rouges sombres plus épais, alimentés en eau par l'irrigation, deviennent favorables à d'autres cultures, notamment vergers et céréales, tandis que des vues dominantes s'ouvrent vers Nîmes et la plaine de la Costière.

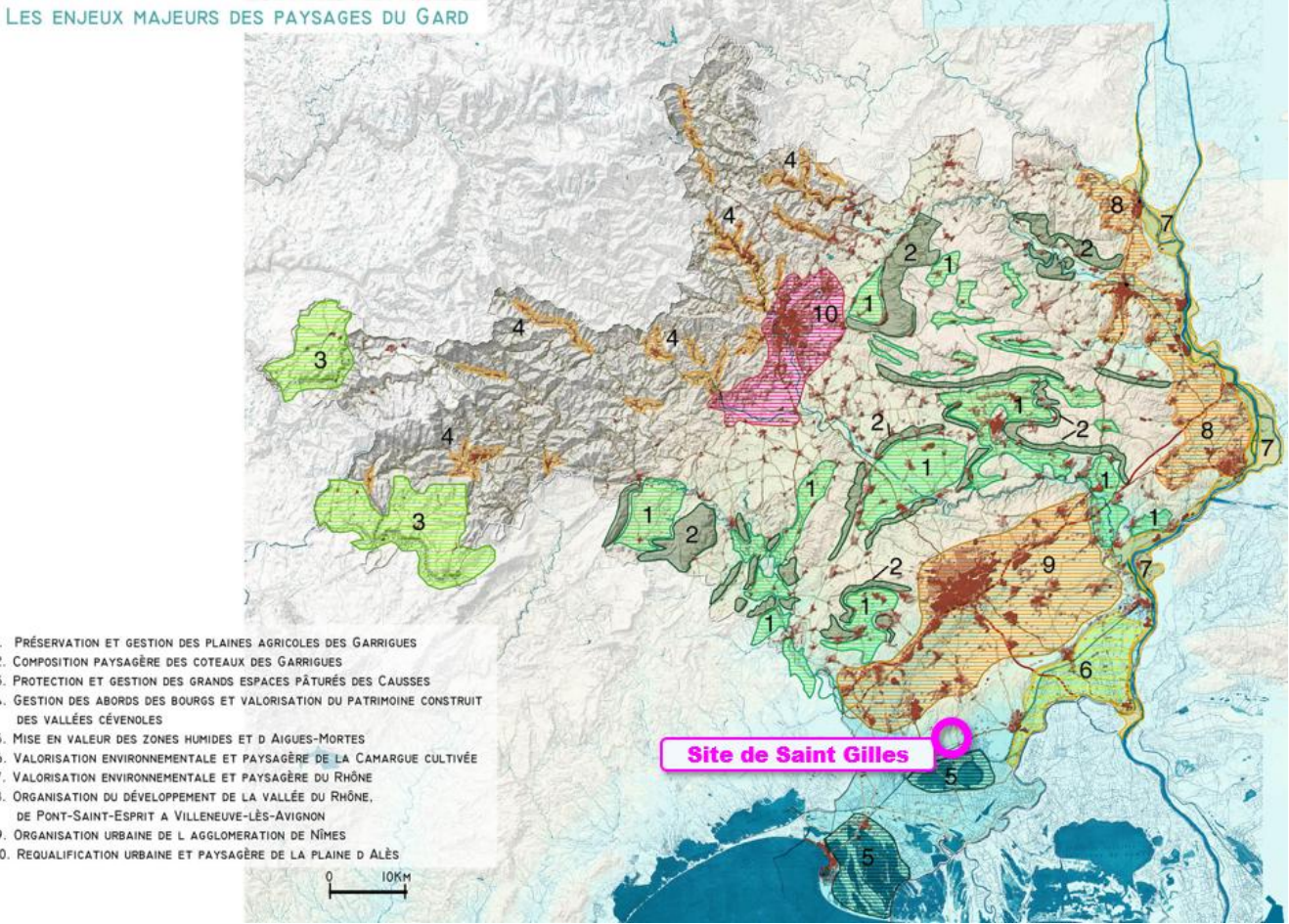


RPG : parcelles agricoles (donnée la plus récente)	ESTIVES LANDES	ARBORICULTURE
PAS D'INFORMATION	PRAIRIES PERMANENTES	DIVERS
BLE TENDRE	PRAIRIES TEMPORAIRES	ORGE
SEMENCES	MAIS GRAIN ET ENSILAGE	AUTRES CEREALES
GEL (SURFACES GELEES SANS PRODUCTION)	VERGERS	COLZA
GEL INDUSTRIEL	VIGNES	TOURNESOL
AUTRES GELS	FRUITS A COQUE	AUTRES OLEAGINEUX
RIZ	OLIVIER	PROTEAGINEUX
LEGUMINEUSES A GRAINS	AUTRES CULTURES INDUSTRIELLES	PLANTES A FIBRES
FOURRAGE	LEGUMES-FLEURS	
	CANNE A SUCRE	

Le type d'agriculture présent (Source Registre Parcellaire graphique (RPG 2021))

En conclusion, l'atlas des paysages du Languedoc-Roussillon définit 10 enjeux majeurs à prendre en considération à l'échelle du Gard :

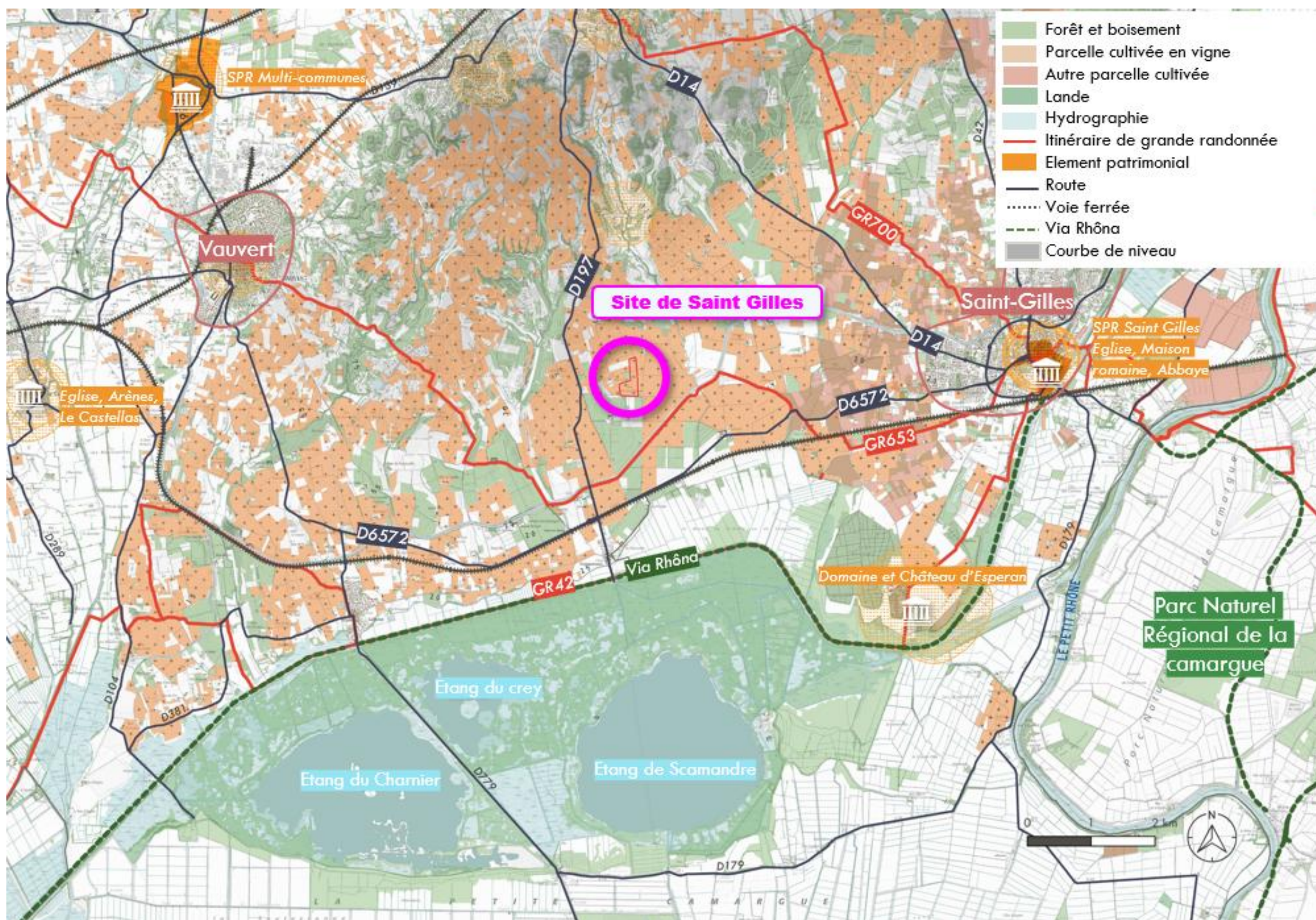
1. La préservation et la gestion des plaines agricoles des Garrigues
2. La composition paysagère des coteaux des Garrigues
3. La protection et la gestion des grands espaces ouverts pâturés des Causses
4. La gestion des abords des bourgs et la valorisation du patrimoine construit dans les vallées Cévenoles
5. La mise en valeur des zones humides et d'Aigues-Mortes
6. La valorisation environnementale et paysagère de la Camargue cultivée
7. La valorisation environnementale et paysagère du Rhône
8. L'organisation du développement de la vallée du Rhône, de Pont Saint-Esprit à Villeneuve-lès-Avignon
9. L'organisation urbaine de l'agglomération de Nîmes
10. La requalification urbaine et paysagère de la plaine d'Alès



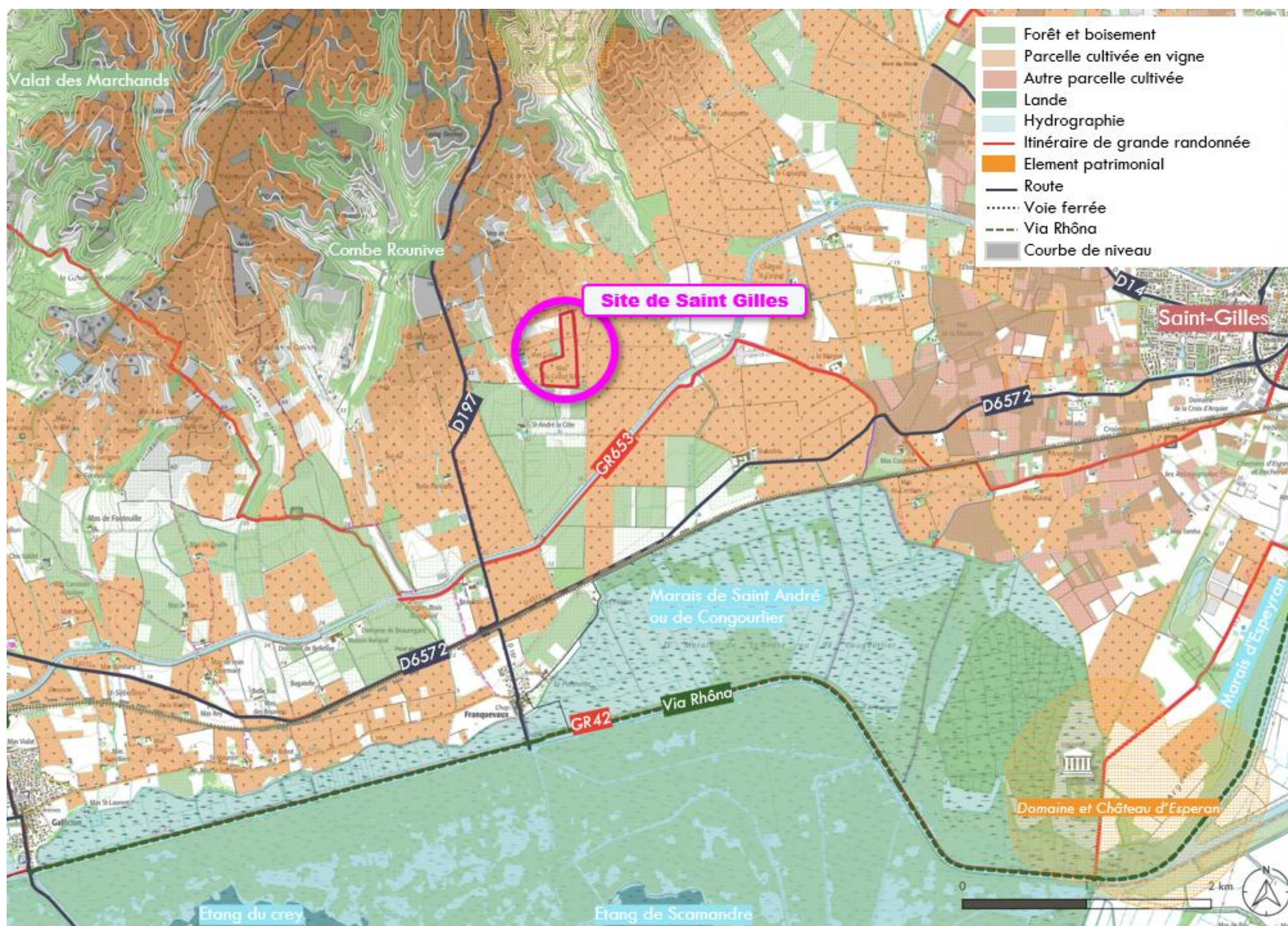
Les enjeux majeurs du Gard (Source Atlas des Paysages du Languedoc-Roussillon)

Au regard de ces enjeux, le site d'étude est à proximité de l'enjeu 5 de « mise en valeur des zones humides et d'Aigue-Mortes. Celui-ci se traduit de la façon suivante : « De Saint-Gilles à la mer, c'est la gestion des zones humides de la Camargue Gardoise qui est en jeu, pour des équilibres souvent délicats : équilibre des gradients de salinité, équilibre entre ouverture au public et protections d'espaces naturels, équilibre dans la gestion des hauteurs d'eau, ... La valorisation des zones humides passe nécessairement par une ouverture au moins partielle au grand public des étangs et roselières, naturellement discrets et peu visibles ».

En outre, cet enjeu impacte peu le site d'étude et le projet.



Carte de localisation du site d'étude au sein de son territoire (1/50 000) (Source Les Ateliers UP+ de SCE, 2026)



Carte de localisation du site d'étude au sein de son territoire rapproché (1/20 000) (Source Les Ateliers UP+ de SCE, 2026)

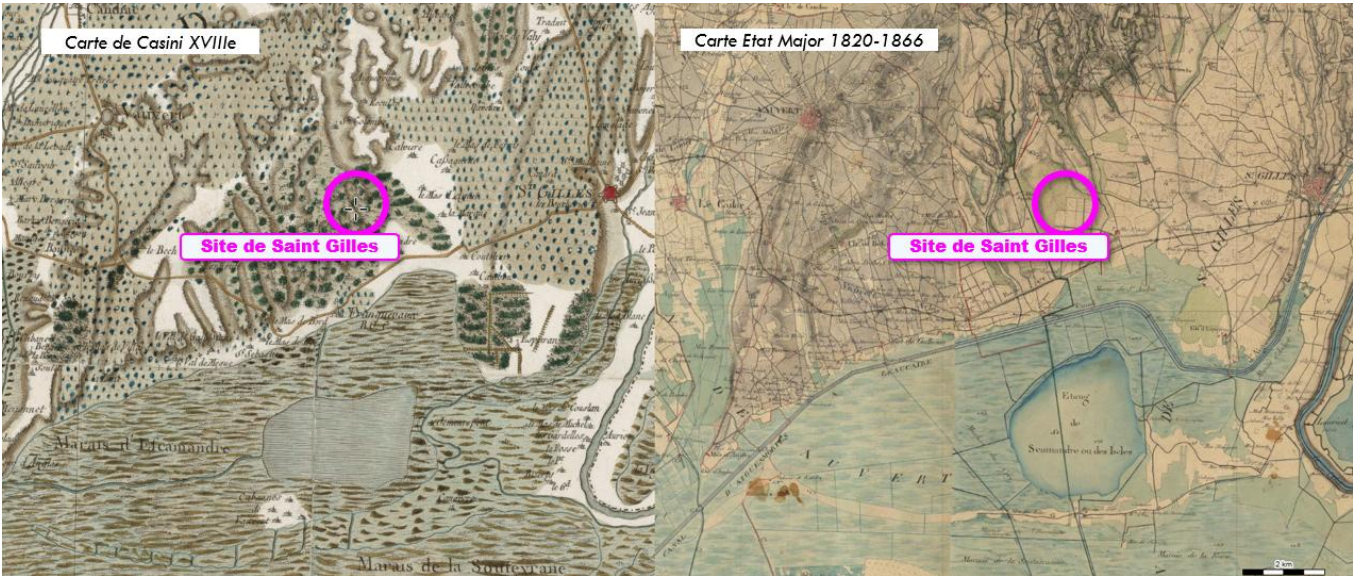
1.2.3. Évolution historique du territoire

Sur toute la côte du Golfe du Lion, soit près de 220 km depuis la petite Camargue jusqu'à la côte catalane, entre côtes rocheuses, grandes étendues de sable, lagunes et lidos, la mission interministérielle d'aménagement touristique du littoral de l'ex-Languedoc-Roussillon dit « la Mission Racine » fut lancée pour diversifier l'économie de la région en 1963. En effet, la viticulture en crise et l'absence d'industrie, d'énergie et de matières premières ne permettent pas un développement économique serein pour le territoire.

Le tourisme de masse n'existe pas contrairement aux régions méditerranéennes voisines. C'est un tourisme balnéaire populaire, captant les familles, qui est choisi par le gouvernement, de manière à limiter l'évasion de ces touristes et faire concurrence à la Côte d'Azur et la Costa Brava en Espagne. Pour ce faire, la création d'unités touristiques (regroupant plusieurs communes littorales) et de stations balnéaires est programmée.

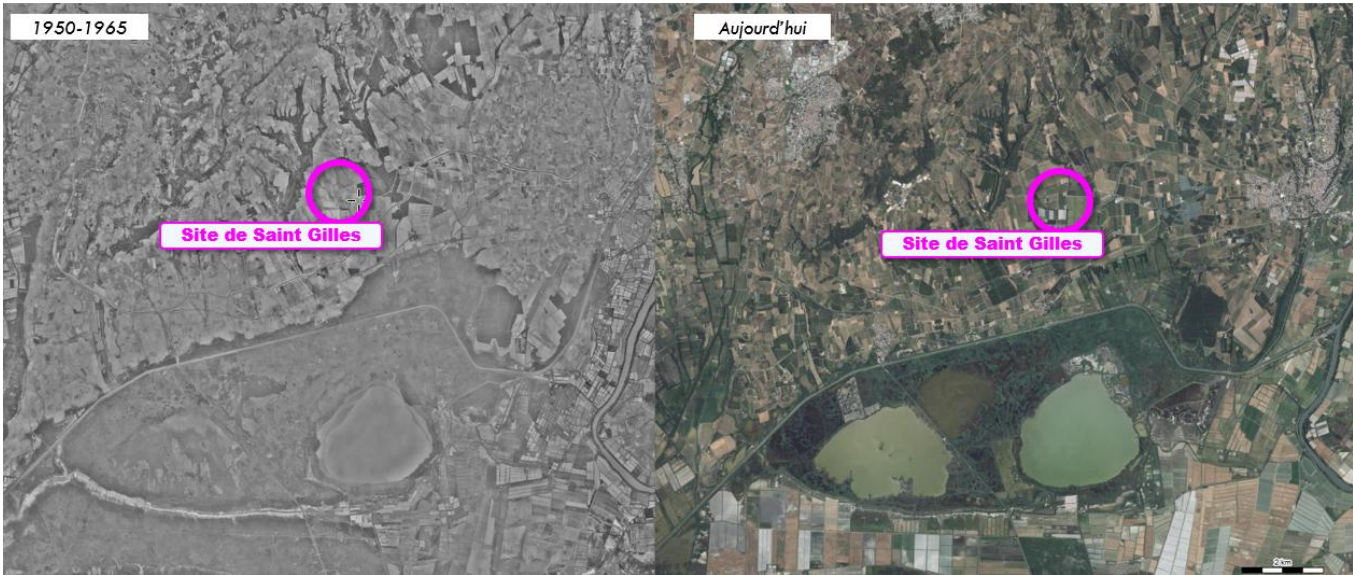
Ainsi de grands et nombreux travaux d'aménagement et surtout d'assainissement sont lancés :

- La zone est démoustiquée,
- Des terrains et lagunes sont asséchés et de nouveaux étangs sont créés pour favoriser la construction de bâtiments et réduire la présence de moustique tandis que le trait de côte est stabilisé
- Et les bassins versants de la région sont modifiés.

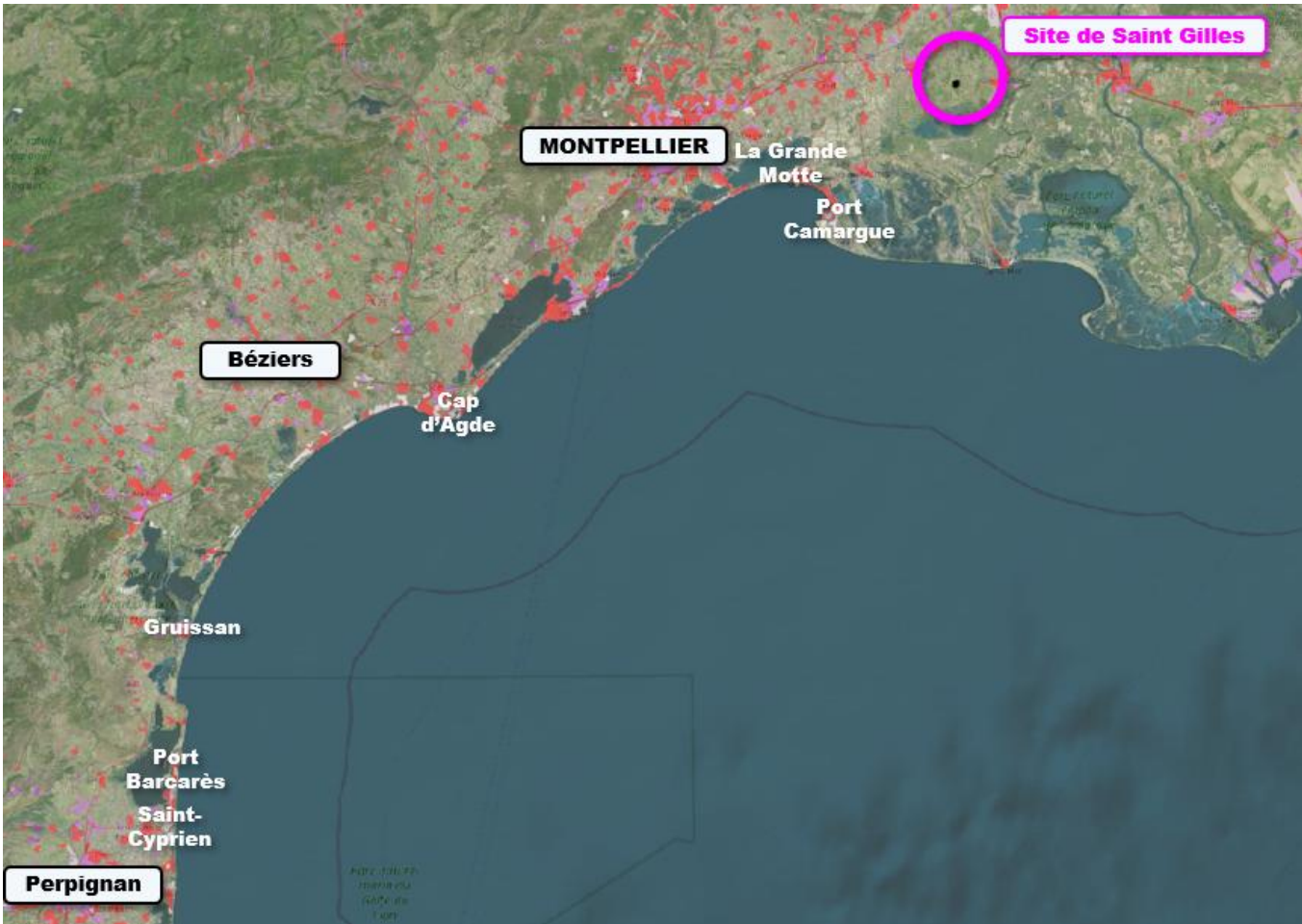


Histoire urbaine du site (Source Remonter le temps (IGN))

Les marais sont réduits et l'agriculture s'intensifie notamment grâce à la mise en place d'un réseau d'irrigation important.

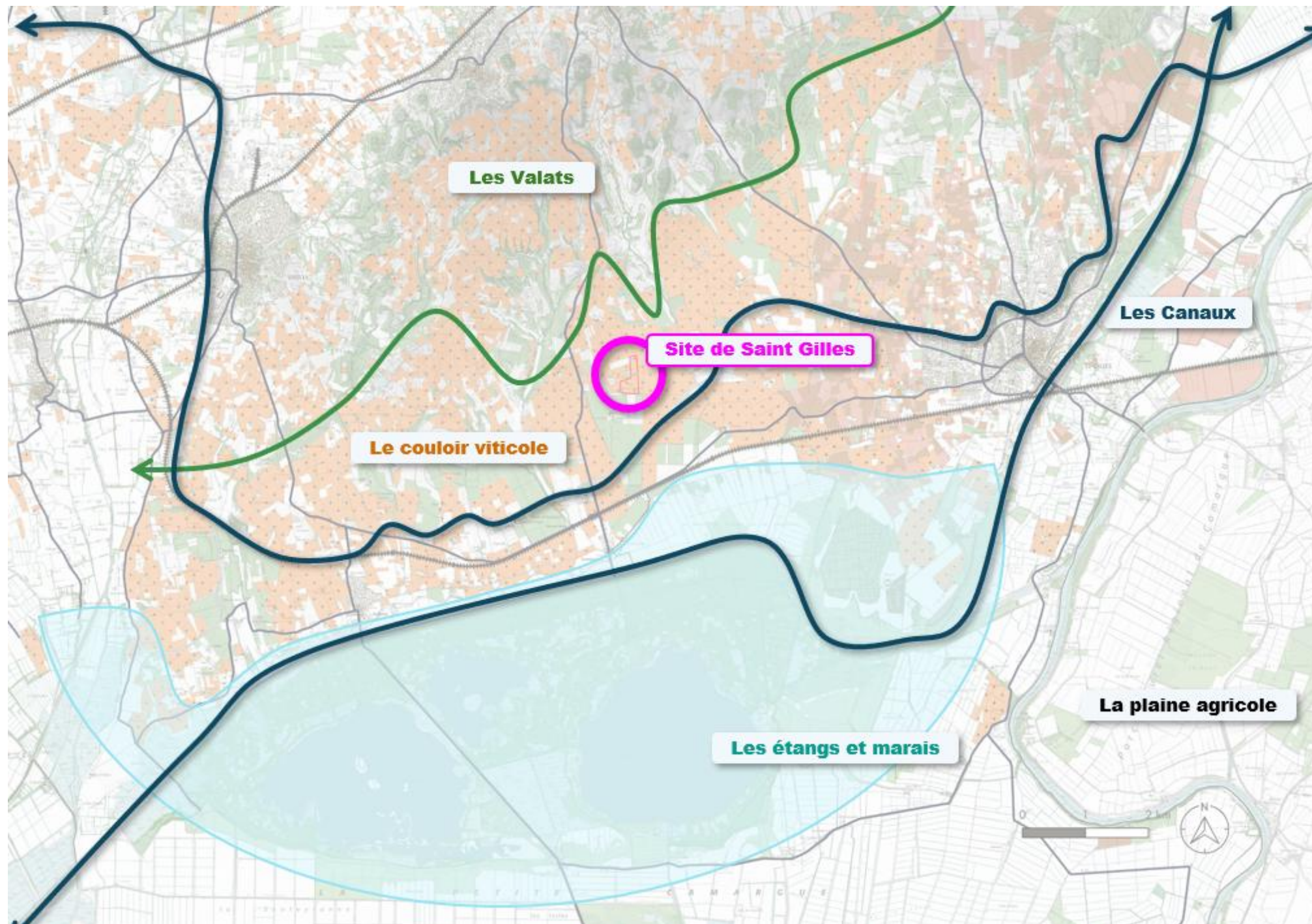


Histoire urbaine du site (Source Remonter le temps (IGN))

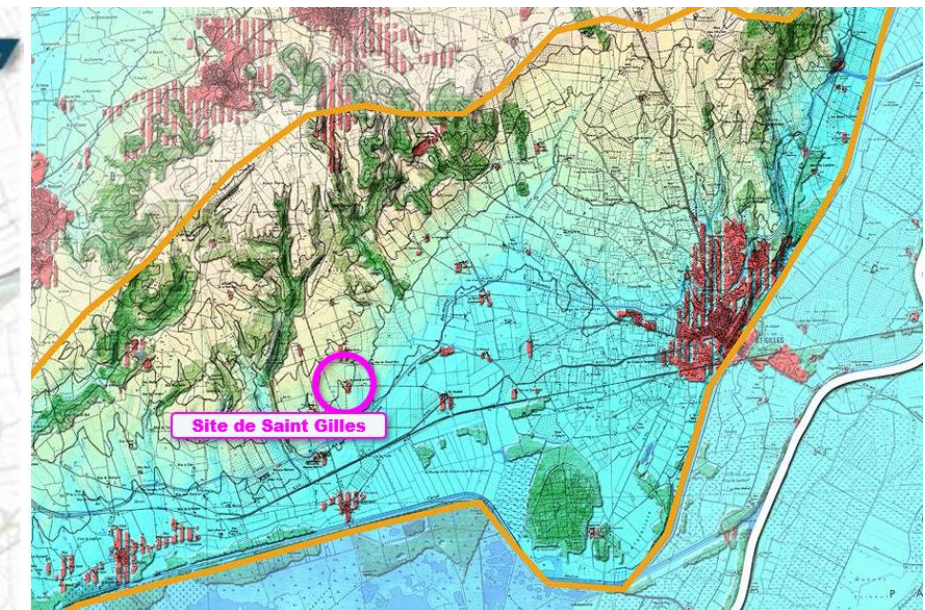


Les communes nouvelles de la mission racine aujourd'hui (Source CLC, BING, Les Ateliers UP+)

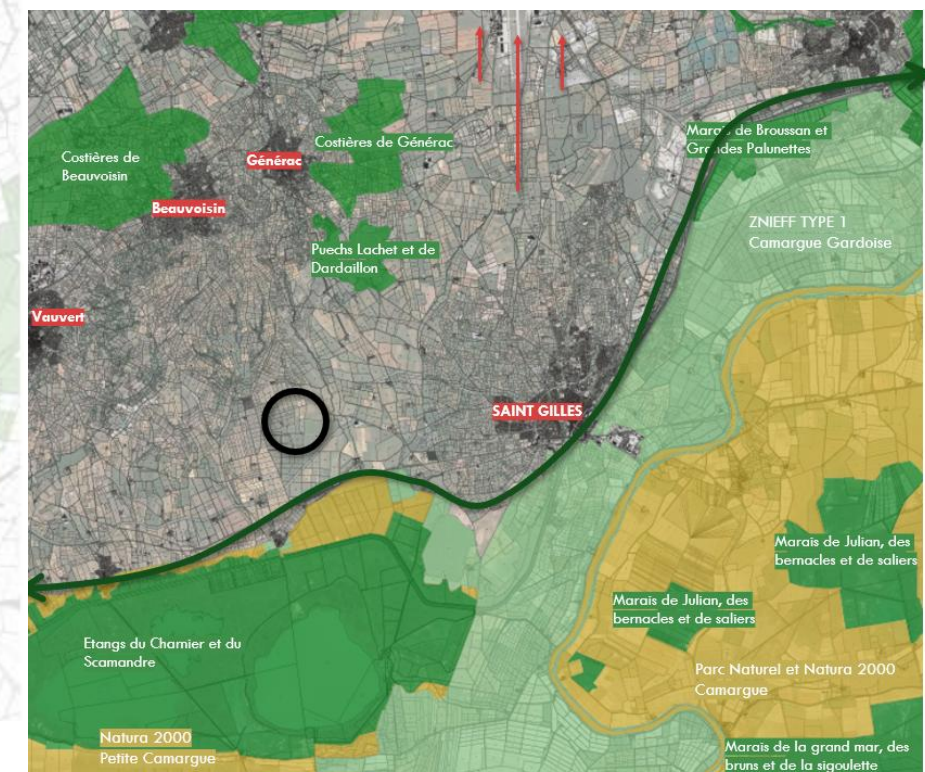
1.2.4. Les composantes paysagères du site d'étude



Carte présentant les entités paysagères autour du site d'étude à l'échelle du site (Source : Les Ateliers UP+ de SCE, 2026)



Les entités paysagères (Source Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon)



Les protections environnementales (Source Géoportail, Les Ateliers UP+)

1.2.4.1. Les étangs et marais

Asséchés et modifiés lors de la mission Racine, les étangs, zones humides et marais ont encore une place importante dans le paysage gardois. Il représente le paysage identitaire qui compose la Camargue et reste des lieux à la biodiversité riche.



Vue des étangs depuis la D779 (Source Google Street View juin 2024)



Centre de découverte de Scamandre (Source Google Street View juin 2024)



Le canal et les étangs au niveau du hameau de Franquevaux (Source les Ateliers UP+, juillet 2026)

Le canal du Bas-Rhône Languedoc ou canal Philippe-Lamour se dirige vers le sud et passe dans Saint-Gilles en longeant le canal du Rhône à Sète. Il est destiné à la navigation. Dans la ville, il tourne vers l'ouest et traverse la plaine agricole au nord de la Petite Camargue. C'est un canal d'irrigation amenant l'eau du Rhône dans les départements du Gard et de l'Hérault. Celui-ci a été aménagé dans les années 60 lors de la Mission interministérielle d'aménagement touristique du littoral du Languedoc-Roussillon (dite mission Racine). Il a permis la croissance urbaine et touristique, de sécuriser l'approvisionnement en eau potable, et la diversification horticole et maraîchère en irriguant près de 17 000 ha agricoles.

Un autre canal sillonne le territoire à proximité : le canal du Rhône à Sète. Il relie l'étang de Thau de Sète au Rhône à Beaucaire et se prolonge par le canal du Midi. Initialement construit pour affranchir le commerce entre le Rhône et Sète, il sert aujourd'hui à la navigation de plaisance, des petits bateaux et des péniches touristiques. Ce canal est aujourd'hui un itinéraire majeur pour le tourisme fluvial, le cyclotourisme et la découverte des paysages camarguais et héraultais.



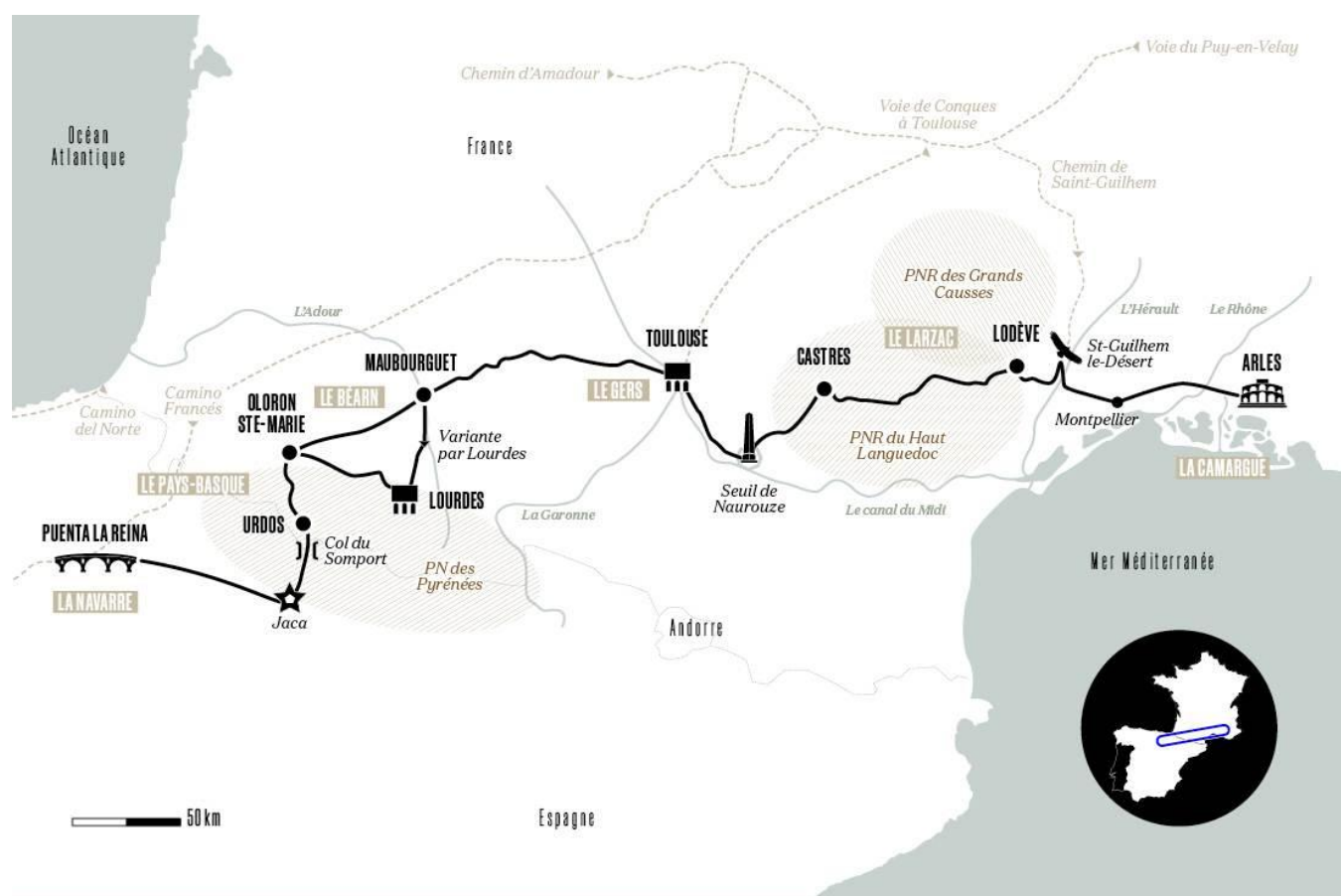
Le canal du Bas Rhône (Source Les Ateliers UP+, juillet 2026)

1.2.4.2. Le GR653 et la ViaRhôna

Le chemin de Compostelle dispose de plusieurs variantes. L'une d'entre elles **le GR653**, la voie du sud dit « Voie d'Arles ». Elle traverse une dizaine de départements tels que : Bouches-du-Rhône, Gard, Hérault, Aveyron, Tarn, Aude, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Atlantiques permettant de relier Arles à Toulouse en passant par le Languedoc, de Provence jusqu'aux portes de Gascogne sur les traces de paysages romains.

Le chemin se faufile entre des falaises et collines recouvertes de garrigue, caractéristique du climat méditerranéen de la région. Il se poursuit à travers la vallée d'Aspe jusqu'à Aragon et ainsi rejoindre le « Camino Francès » en Espagne. Dite aussi la Via Tolosana, cette artère vers l'Espagne et Saint-Jacques-de-Compostelle débute au pied des arènes arlésiennes, du couvent des Cordeliers et des nombreux hôtels particuliers. Les premiers kilomètres portent un accent résolument provençal et méditerranéen et passent notamment par la commune de Saint-Gilles et son abbaye classée.

En outre, cet itinéraire fréquenté et connu passe à environ 500m du site d'étude. Néanmoins, le projet ne génère aucune co-visibilité.



La voie d'Arles (source Via-Compostela)

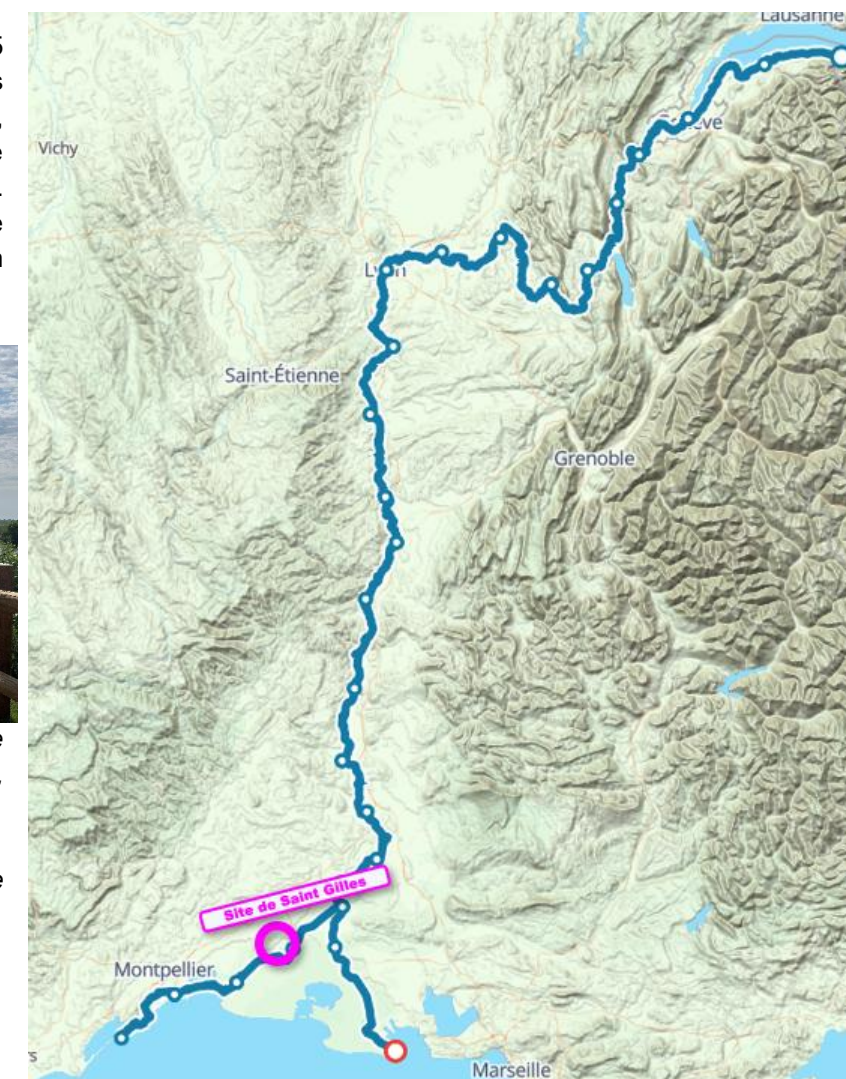


La ViaRhôna, itinéraire cyclable de 815 km, longe le Rhône. Des paysages des Alpes aux plages de la Méditerranée, ViaRhôna raconte l'épopée d'un fleuve qui a façonné sa vallée au fil des siècles. Elle longe ainsi le canal du Rhône à Sète sur la commune de Saint-Gilles en direction d'Aigues-Mortes.



La ViaRhôna au niveau du hameau de Franquevaux (Source Les Ateliers UP+, juillet 2026)

Le tracé de la ViaRhôna (Source ViaRhôna.com)



1.2.4.3. Les valladas et les valats

Quelques émergences topographiques sont à proximité du site. Ces derniers dits « Valats » correspondent à des vallées et torrents encaissés dans les Cévennes. Ils donnent lieu à des vues et ponctuent le paysage de plaine. Ils bénéficient d'une végétation plus dense et de boisements permettant de marquer la topographie présente. Ces émergences topographiques permettent de **cadrer le paysage** et les lignes d'horizon à la suite du continuum viticole qui s'étend à perte de vue.



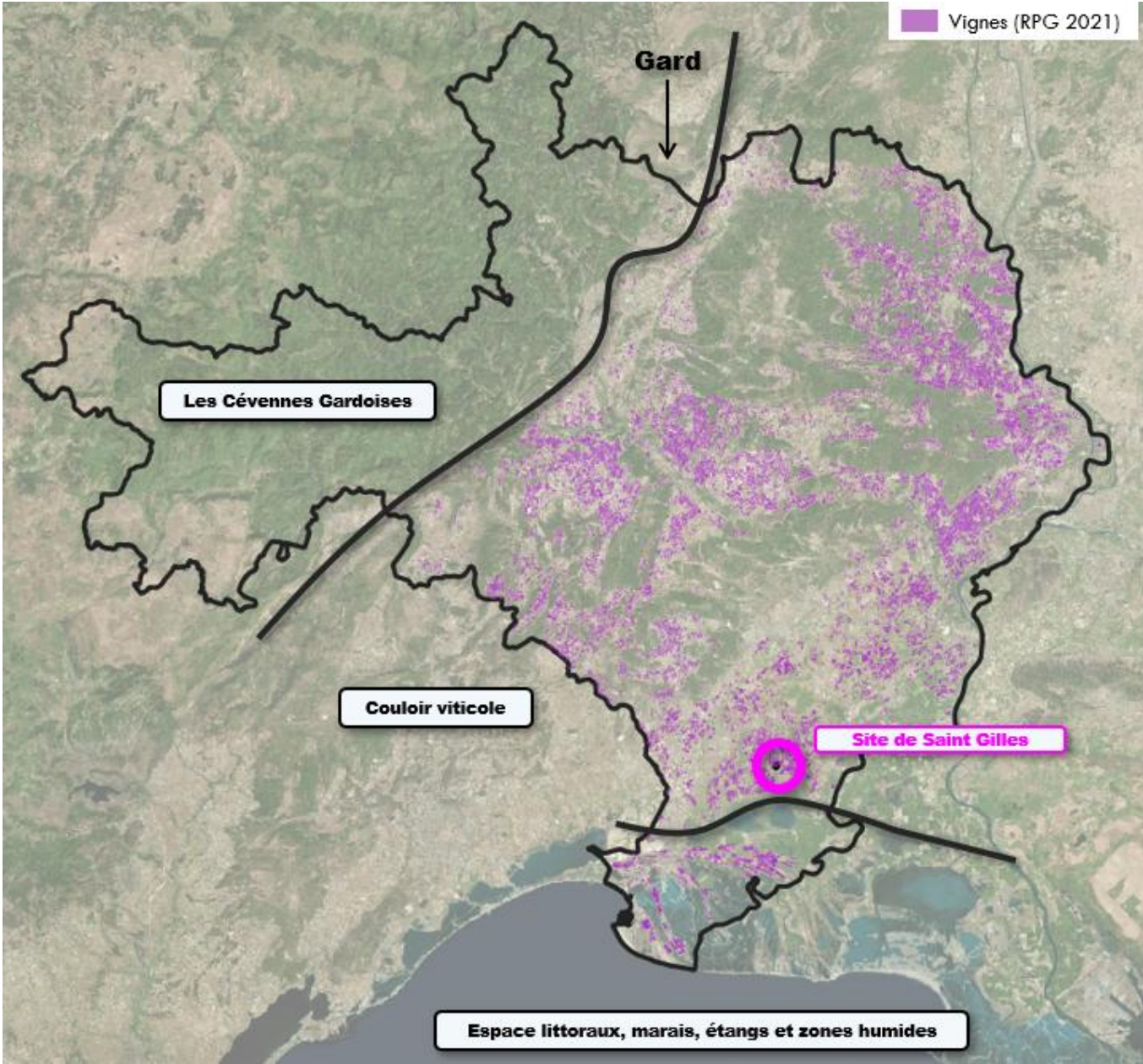
Vue depuis la D14 (Source Google Street View juin 2024)

1.2.4.4. Le couloir viticole

Enfin, la culture de la vigne est omniprésente. Quelques haies et mas viticoles ponctuent le paysage. Elle représente un **marqueur paysager identitaire** fort depuis des siècles. En effet, jusqu'aux débuts des années 1960, l'économie de l'ancienne région Languedoc-Roussillon repose essentiellement sur la viticulture malgré des séries de crises venant contraindre fortement l'économie. Le vignoble du Languedoc-Roussillon s'étend sur un total de 184 000 hectares de vignes en 2020 (raisin de cuve comme de table, soit 25 % du vignoble français (d'un total de 733 621 ha). Une particularité est que le vignoble languedocien produit majoritairement du vin sous IGP.(source Agreste). Dans le Gard, les vignes représentent environ 50000 ha dont environ 18 000 en AOP et environ 30000 en IGP en 2024, soit environ 8% du département.



Vue depuis la D197 (Source Google Street View juin 2024)



La culture viticole à l'échelle départementale (Source RPG, Les Ateliers UP+, juillet 2026)



Vue depuis le chemin du Cambon (Source Google Street View juin 2024)

1.3. Les perceptions du site d'étude

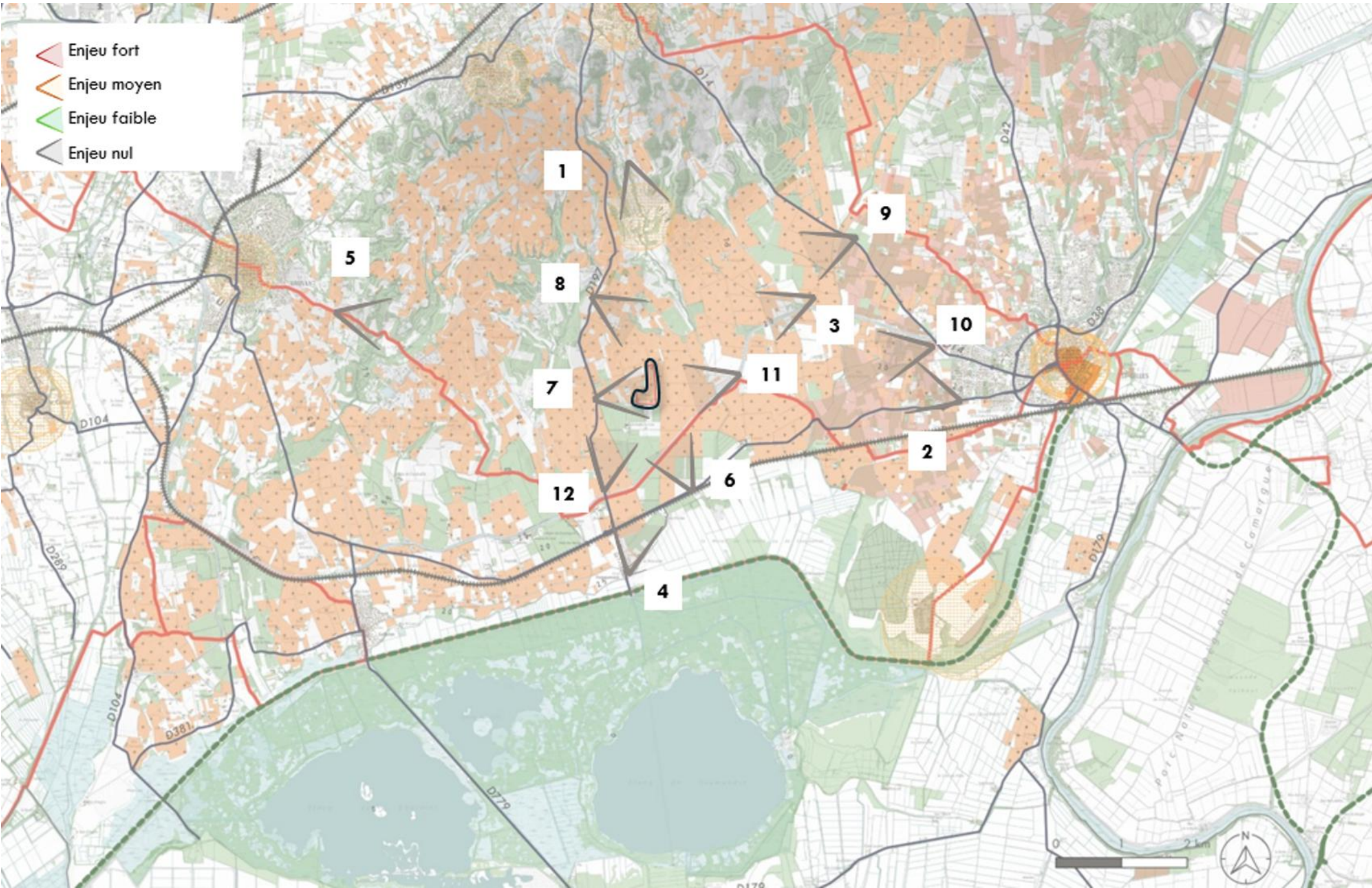
Afin de caractériser au mieux le paysage environnant du projet, un reportage photographique a été réalisé lors de la reconnaissance de terrain du 1er juillet 2026. Ce reportage est complété par des prises de vue récentes issues de GoogleStreetView (2024).

Ce reportage photographique a pour objectif de mettre en évidence les secteurs présentant une co-visibilité avec le projet. Cette analyse est faite, dans un premier temps, au niveau de points de vue éloignés et, dans un second temps, au niveau de points de vue rapprochés et du site lui-même.

Les points de vue couvrent un périmètre suffisamment large autour du projet et sont sélectionnés selon plusieurs critères :

- ▶ Présence d'habitations ou lieux fréquentés par le public aux abords de la zone d'étude ;
- ▶ Infrastructures viaires et sentiers de randonnée entourant la zone ;
- ▶ Sites patrimoniaux, culturels ou architecturaux (monuments historiques, sites inscrits ou classés ...) à proximité ;
- ▶ Points hauts et reliefs dans et autour de la zone d'étude.

1.3.1. Reportage photo éloignée et enjeux qui en découlent



Carte de localisation des prises de vues éloignées (1/50 000) (Source les Ateliers UP+ de SCE, 2026)

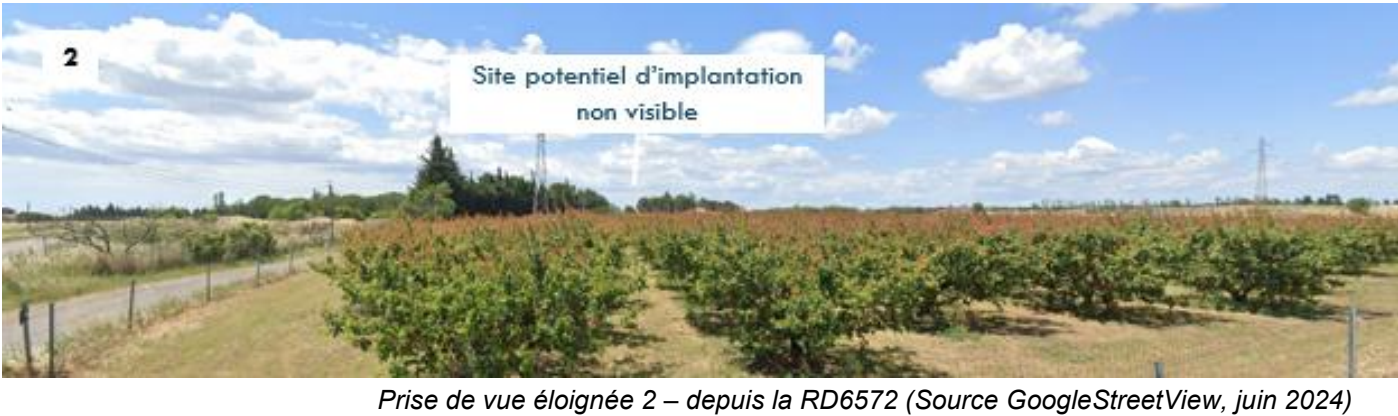
VUES RAPPROCHÉES		
Numéro	Visibilité	Enjeu
1	Non	Nul
2	Non	Nul
3	Non	Nul
4	Non	Nul
5	Non	Nul
6	Non	Nul
7	Non	Nul
8	Non	Nul
9	Non	Nul
10	Non	Nul
11	Non	Nul
12	Non	Nul

Enjeu fort : caractérise une vue depuis un espace fortement fréquenté (voie de communication faisant vitrine sur le territoire, hameau, village, ville) ou un site patrimonial, et présentant une co-visibilité directe importante avec le site d'étude.

Enjeu moyen : caractérise soit une vue présentant une co-visibilité partielle avec le site d'étude depuis un espace fortement fréquenté ou un site patrimonial ; soit une vue dont l'origine se situe à lieu peu fréquenté, mais présentant une co-visibilité forte avec le site.

Enjeu faible : caractérise une vue présentant une faible co-visibilité avec le site d'étude depuis un espace fréquenté ou un site patrimonial.

Enjeu nul : caractérise une vue ne présentant pas de co-visibilité avec le site d'étude.





Prise de vue éloignée 9 – depuis la D14 (Source GoogleStreetView, juin 2024)



Prise de vue éloignée 10 – depuis le canal Philippe Lamour (Source GoogleStreetView, juin 2024)

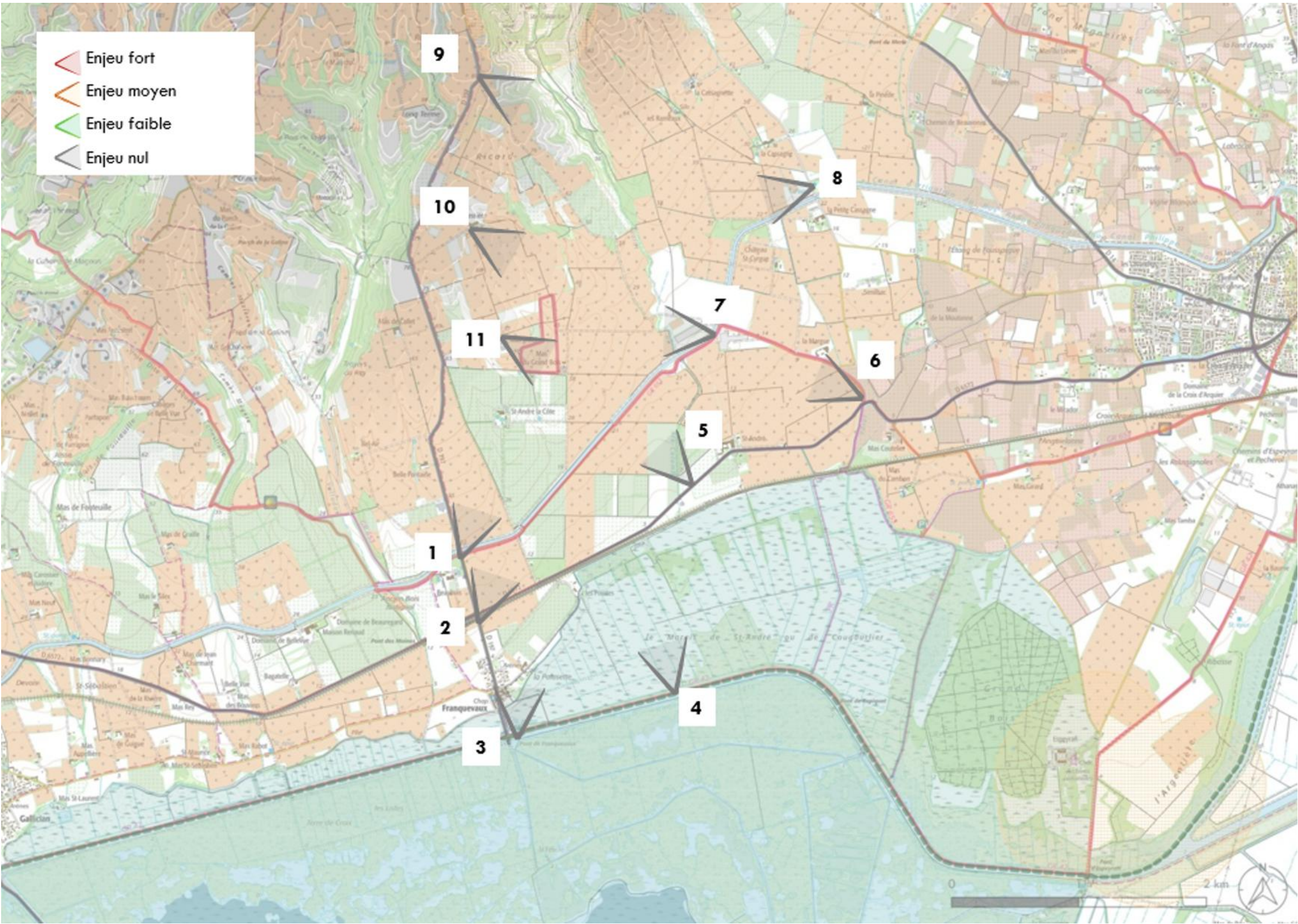


Prise de vue éloignée 11 – depuis la route de Montpellier (Source GoogleStreetView, oct 2008)



Prise de vue éloignée 12 – depuis la D197 (Source GoogleStreetView, mai 2024)

1.3.2. Reportage photo rapprochée et enjeux qui en découlent



VUES RAPPROCHÉES		
Numéro	Visibilité	Enjeu
1	Non	Nul
2	Non	Nul
3	Non	Nul
4	Non	Nul
5	Non	Nul
6	Non	Nul
7	Non	Nul
8	Non	Nul
9	Non	Nul
10	Non	Nul
11	Non	Nul

Enjeu fort : caractérise une vue depuis un espace fortement fréquenté (voie de communication faisant vitrine sur le territoire, hameau, village, ville) ou un site patrimonial, et présentant une co-visibilité directe importante avec le site d'étude.

Enjeu moyen : caractérise soit une vue présentant une co-visibilité partielle avec le site d'étude depuis un espace fortement fréquenté ou un site patrimonial ; soit une vue dont l'origine se situe à lieu peu fréquenté, mais présentant une co-visibilité forte avec le site.

Enjeu faible : caractérise une vue présentant une faible co-visibilité avec le site d'étude depuis un espace fréquenté ou un site patrimonial.

Enjeu nul : caractérise une vue ne présentant pas de co-visibilité avec le site d'étude.

Carte de localisation des prises de vues rapprochées (1/25 000) (Source les Ateliers UP+ de SCE, 2026)



Prise de vue rapprochée 1 (Source Les Ateliers UP+, juillet 2026)



Prise de vue rapprochée 2 (Source Les Ateliers UP+, juillet 2026)



Prise de vue rapprochée 3 (Source Les Ateliers UP+, juillet 2026)



Prise de vue rapprochée 4 (Source Les Ateliers UP+, juillet 2026)



Prise de vue rapprochée 5 (Source Les Ateliers UP+, juillet 2026)



Prise de vue rapprochée 8 (Source Les Ateliers UP+, juillet 2026)



Prise de vue rapprochée 6 (Source Les Ateliers UP+, juillet 2026)



Prise de vue rapprochée 9 (Source Les Ateliers UP+, juillet 2026)



Prise de vue rapprochée 7 (Source Les Ateliers UP+, juillet 2026)

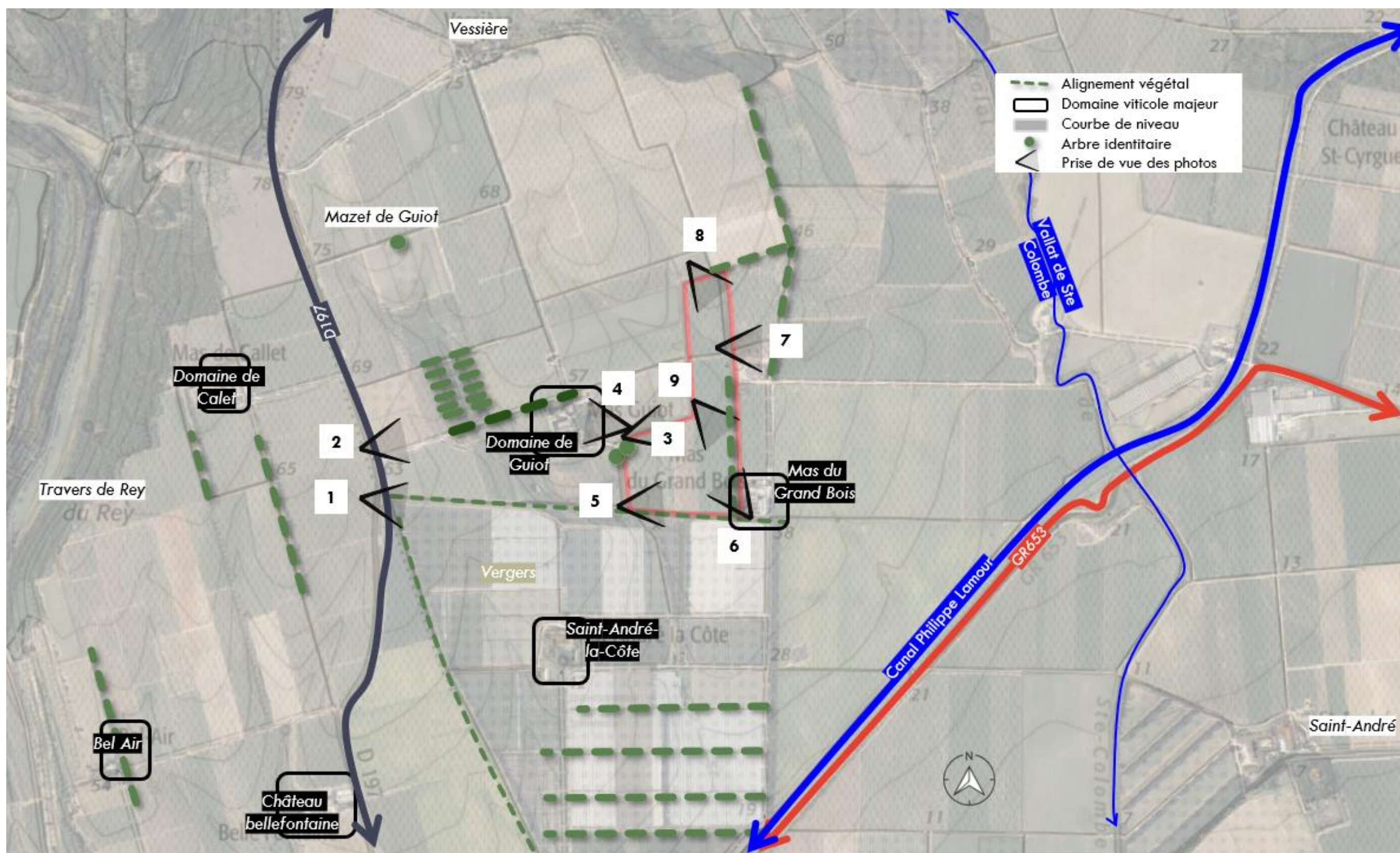


Prise de vue rapprochée 10 (Source Les Ateliers UP+, juillet 2026)



Prise de vue rapprochée 11 (Source Les Ateliers UP+, juillet 2026)

1.3.3. Les éléments de paysage caractérisant le site d'étude



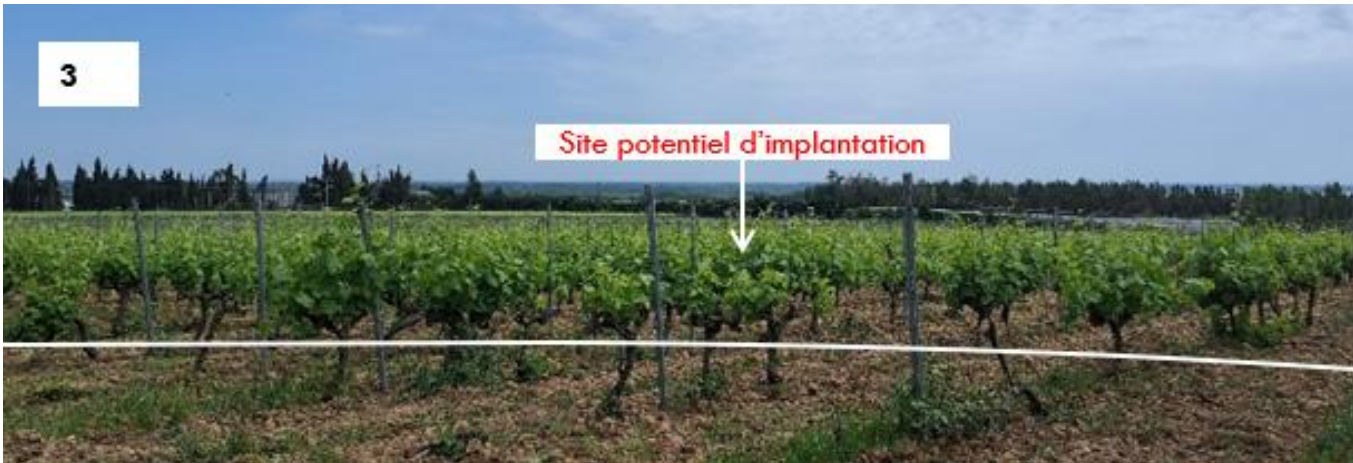
Carte de localisation des prises de vues sur site (échelle 1/10 000) (Source les Ateliers UP+ de SCE, 2026)



Prise de vue proche 1 (Source GoogleStreetView, mai 2024)



Prise de vue proche 2 (Source GoogleStreetView, mai 2024)



Prise de vue proche 3 (Source SCE, juin 2026)



Prise de vue proche 4 (Source SCE, juin 2026)



Prise de vue proche 5 (Source SCE, juin 2026)



Prise de vue proche 8 (Source SCE, juin 2026)



Prise de vue proche 6 (Source SCE, juin 2026)



Prise de vue proche 9 (Source SCE, juin 2026)



Prise de vue proche 7 (Source SCE, juin 2026)

1.4. Synthèse des enjeux paysagers

Les prises de vue 1,2 et 4 présentent l'interface entre le site d'étude et ses alentours directs :

- ▶ Globalement, **le site est peu perceptible** : les haies végétales jouent le rôle de masque visuel,
- ▶ Les alentours directs sont composés de parcelles cultivées en vigne ainsi que des domaines viticoles et des mas.

Les prises de vue suivantes 3 à 9 (hors 4) permettent de comprendre les caractéristiques du site d'étude. On relève les éléments suivants :

- ▶ Toutes les parcelles sont cultivées par des vignes ;
- ▶ L'axe nord-sud est marqué par la topographie ;
- ▶ Les pourtours du site sont longés de quasi toute part par des haies qui participent à limiter les co-visibilités.

Le site en général présente un vallonnement relativement marqué (ligne de courbe soulignant de petites combes et des coteaux), offrant des vues sur le premier plan et l'arrière-plan paysager.

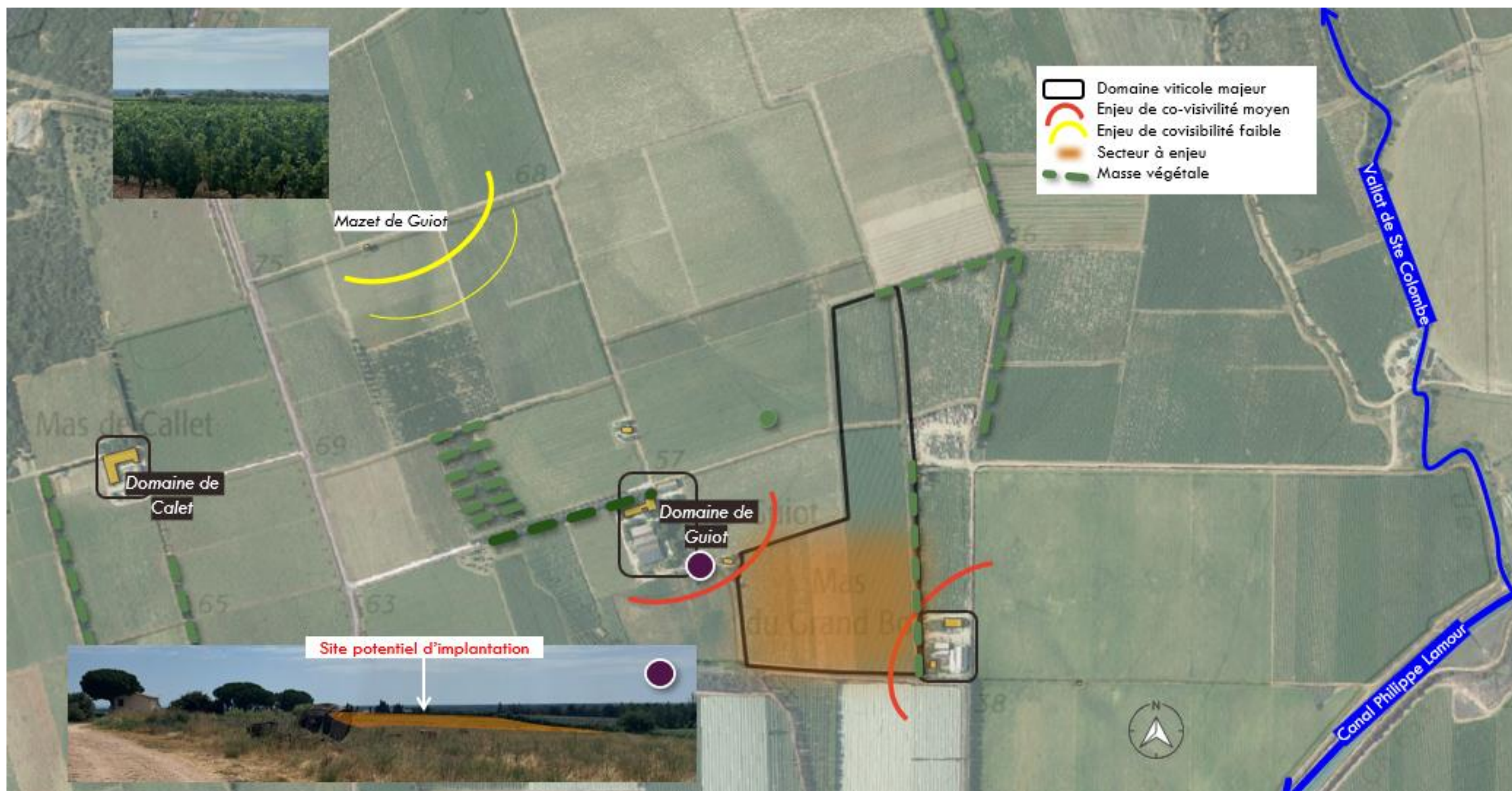
1.4.1.1. Les grands marqueurs paysagers

Le site et ses environs sont un échantillon remarquable du grand paysage du sud de la France. Il se compose ainsi de trois ambiances formant des strates identitaires :

- Une culture viticole forte et abondante au premier plan qui structure le paysage de façon rectiligne et qu'on observe de l'ensemble des points de vue. Présente depuis des siècles, elle est la culture territoriale.
- Les domaines viticoles qui les accompagnent sont encadrés par des haies de conifères. Ces haies composées d'arbres de grande envergure masquent et délimitent le parcellaire et les exploitations ;
- La topographie plutôt plane, mais marquée par quelques puechs et vallées encaissées structurent l'arrière-plan et cadre le paysage.
- Enfin, les domaines viticoles et quelques grands pins viennent ponctuer cet ensemble.



Les marqueurs paysagers du secteur (Source Les Ateliers UP+, juillet 2026)



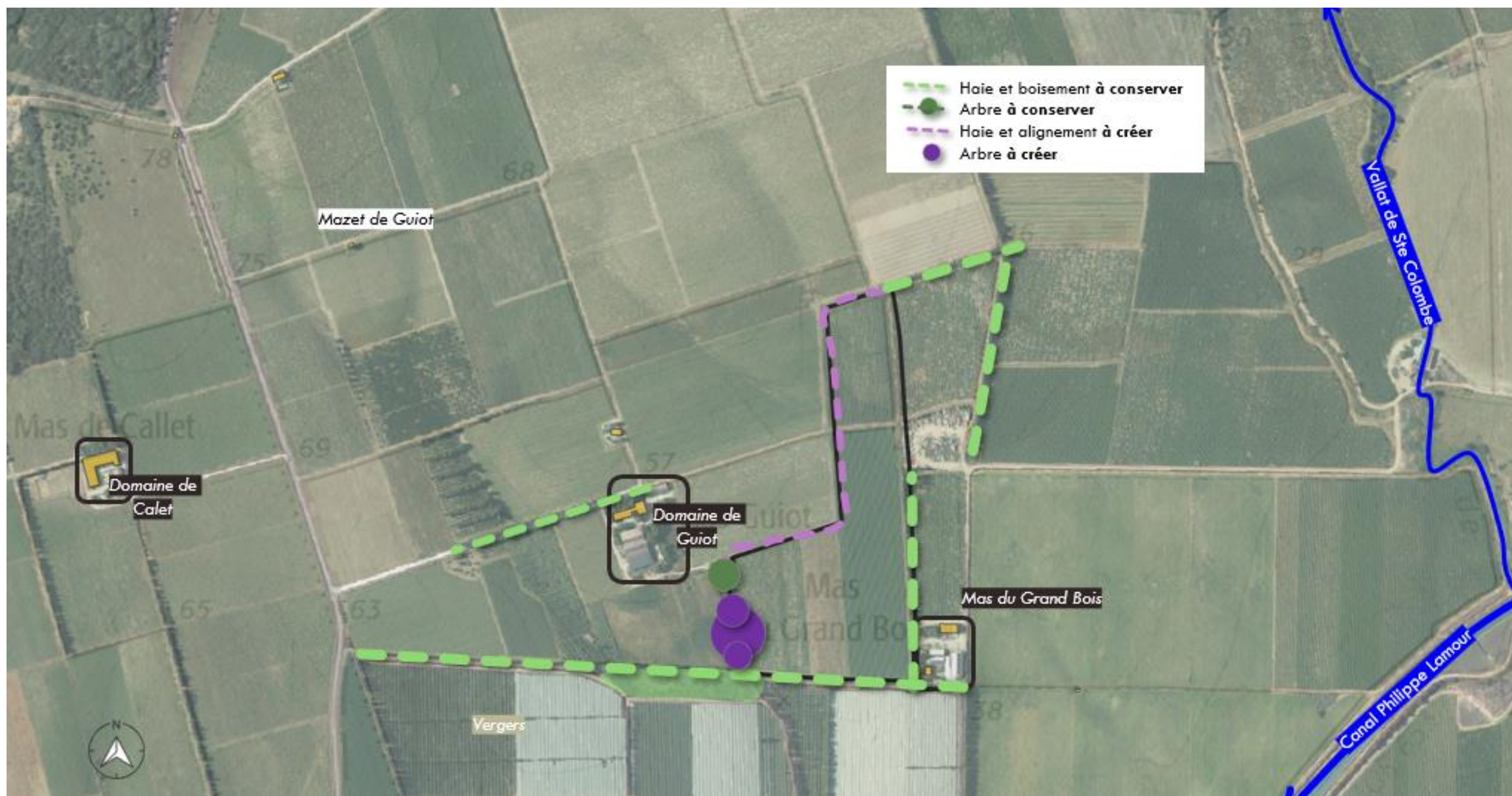
Carte de synthèse du niveau d'enjeux paysagers (Source Les Ateliers UP+ de SCE, 2026)

Au regard de l'analyse des co-visibilités et au regard de la nature des paysages et de leurs différents marqueurs identitaires déterminés en début de cette note, il ressort que chaque parcelle de la ZIP à un niveau d'enjeu plutôt faible. Ces niveaux d'enjeu sont définis ci-après.

- Présence d'un masque végétal limitant les vues,
- Co-visibilités directes avec un riverain à l'est.
- Deux riverains sont directement concernés par la centrale, en limite de propriété à l'ouest.

Enjeu faible
Le site d'étude se trouve dans l'ensemble dit « des Costières » qui sont une immense plaine agricole qui correspond à l'ancien lit du Rhône. Encadrée par quelques monticules plutôt faibles bordant les vallats ; la plaine est dominée par la viticulture – véritable marqueur identitaire du secteur. La viticulture s'accompagne de domaine viticole plus ou moins grand et plus ou moins marqué par une architecture imposante et vient ponctuer le paysage. Ces grands domaines sont délimités par des arbres de haute tige type cyprès qui marquent la fin des exploitations et cloisonnent les parcelles. Ces arbres font également office de masques. De nombreux pins parasols viennent aussi marquer le paysage. Enfin, quelques exploitations agricoles de type vergers sont aussi présentes grâce à un système d'irrigation important et identitaire des canaux. Le site d'étude en lui-même est composé de vignes, bordées d'arbres de hautes tiges. Ainsi, la position du site ainsi que sa configuration entraînent des visibilités plutôt faibles depuis les axes routiers, car les arbres font office de masques. Les co-visibilités possibles sont : ▶ Depuis les deux entreprises (un domaine viticole et une exploitation) situées à proximité directes du site, ▶ Depuis un domaine viticole plus au nord et dont le site est situé en contrebas. Au regard de cette analyse paysagère, nous pouvons conclure que le site d'étude présente un enjeu faible. Si les co-visibilités sont quasiment inexistantes depuis les vues éloignées, quelques interfaces existent avec les habitations aux alentours. Aussi les principaux enjeux sont : ▶ Traiter les co-visibilités avec l'ensemble des habitations et domaines alentour, ▶ Veiller à ne pas dénaturer les paysagers perçus par le maintien des arbres de hautes tiges, ▶ Inscrire le site dans la continuité de son territoire par l'usage d'une végétation et de matérialités qui font sens, et qui résonnent avec l'environnement et l'esprit des lieux, ▶ Tenir compte des enjeux faune / flore / habitats et les intégrer dans la conception du projet.

1.5. Préconisations d'insertion paysagère



Carte de synthèse des principaux enjeux paysagers et de localisation des préconisations paysagères associées
(Source Les Ateliers UP+ de SCE, 2026)

1.5.1. Mesure 1 – Conserver à la végétation existante

-  **Haie et boisement à conserver**
-  **Arbre à conserver**

Plusieurs boisements et haies existent sur le site d'étude ou à proximité directe. Ces éléments jouent le rôle de masque et permettent d'intégrer le site de projet au paysage.

Par ailleurs, leur présence dynamise le site, et participe également à l'inscrire dans la continuité du territoire locale : le motif de haie rectiligne en bordure de parcelle se retrouve dans toute l'entité paysagère, tout comme les boisements et les arbres qui soulignent les entrées aux domaines.



1.5.2. Mesure 2 – Végétaliser les espaces pouvant être visibles avec de la végétation méditerranéenne

-  **Haie et alignement à créer**
-  **Arbre à créer**

Outre les haies confortées, de nouvelles haies devront être plantées afin de créer des masques végétaux supplémentaires. Le motif de haie est privilégié à la plantation de bosquet, car, comme expliqué pour les « haies et boisements à conserver », le motif de haie linéaire se retrouve dans l'entité paysagère de la plaine agricole.

Les haies créées devront avoir les caractéristiques suivantes (similaires aux haies confortées) :

- ▶ Être plurispécifiques (a minima 3 essences d'arbres différentes et 3 essences d'arbustes différentes),
- ▶ Être composée de végétaux indigènes, de peupliers, ou de cyprès,
- ▶ Les végétaux seront adaptés au sol en place ainsi qu'à l'exposition et l'humidité du site,
- ▶ Une part des essences devra être à feuillage persistant pour garantir un effet de masque toute l'année,
- ▶ Une largeur minimale de 3m est attendue pour pouvoir bénéficier d'un masque assez opaque, même à feuilles tombées. De fait, une plantation sur au moins 2 lignes garantira au moins une double épaisseur de trame de végétation,
- ▶ Les plantations devront être conformes au règlement du PLU de Saint-Gilles

1.5.3. Mesure 3 – Réduire l'impact visuel potentiel

Cette mesure prendra plusieurs formes :

- Éviter le nord soumis à une topographie plus importante
- Enherber sous les modules photovoltaïques,
- Adapter le modèle et RAL de clôture et portail,
- Mettre en place des mesures d'insertion des postes de livraison et de transformation.

Dans le but de limiter l'impact visuel sur l'ensemble du site d'étude, la hauteur du projet ne devra pas être disproportionnée, mais limitée à une taille raisonnable pour garantir l'intégrité des paysages. D'une manière plus générale, l'objectif est de conserver un horizon dessiné par des motifs à la fois naturels et à la fois caractéristiques de la région et du site (vignes, haies de cyprès, quelques pins parasols, monticules marquant les valats et étangs en fond de plan).

L'implantation des trackers doit se faire de manière à préserver ces perceptions du paysage : conservation du premier plan et de l'arrière-plan, conservation d'un horizon dessiné par des haies bocagères ou des reliefs plus ou moins lointains.

La mise en œuvre de zones tampons cherche aussi à mettre à distance les riverains habitants directement contre le site d'étude, ce afin de limiter l'impact sur leur qualité de vie quotidienne et sur l'usage de leur parcelle. Cette mise à distance devra mesurer a minima 5m.

Enfin, cette mise à distance présente le co-bénéfice de protéger les racines des arbres et arbustes existants, les travaux de mise en œuvre de la centrale pouvant engendrer des terrassements qui seraient fatals pour la végétation.

1.5.3.1. Prolonger les vignes sous les modules photovoltaïques

Le projet d'agrophotovoltaïsme prévoit le maintien des vignes existantes. Ainsi, il favorisera la culture viticole et sous les trackers et permettra une intégration paysagère en continuité avec l'existant.

1.5.3.2. Adapter le modèle et RAL de clôture et de portail

La clôture et le portail sont 2 émergences particulièrement visibles et difficiles à masquer dans un paysage. Elles attribuent au site des caractéristiques très industrielles, très anthropiques, en opposition avec les motifs paysagers régionaux. Aussi des préconisations sont données pour limiter cet impact visuel.

Les clôtures doivent permettre d'assurer la transparence hydraulique et le passage de la petite faune. Elles ne doivent pas dépasser 1,8m.

Elles devront également être doublées a minima par une strate arbustive reprenant les mêmes caractéristiques de plantation que la mesure 2.

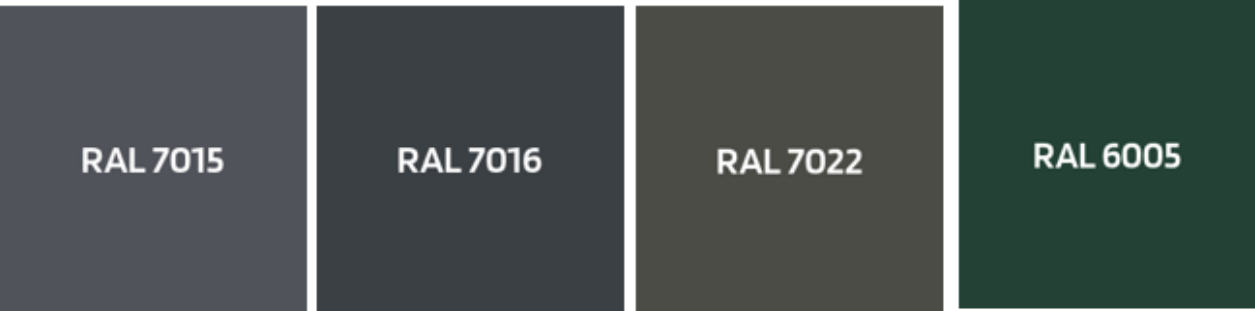
Le modèle de clôture choisi devra s'intégrer le mieux possible dans le paysage et être le plus discret possible :

Une clôture à piquet bois et à clôture grillagée gris acier mat (couleur du matériau brut) reprend des teintes se rapprochant des coloris naturels, ou tout du moins discrètes. L'usage du bois permet également de s'inscrire dans la continuité de la végétation.



Clôture existante le long de la D197, à proximité du site d'étude (Source GoogleStreetView, 2024)

Le RAL d'une telle clôture devra être d'une couleur faisant sens avec la colorimétrie du paysage, dans des teintes sobres et naturelles (liste suivante non exhaustive) :



Le portail associé à cette clôture pourra consister en un portail barreaudé classique.

Pour les 2 options, les matérialités / les teintes de la clôture et du portail devront être en cohérence l'une avec l'autre, en plus d'être en cohérence avec les matérialités du territoire. De plus, elles devront être en cohérence avec la/les teintes des postes de livraison et de transformation, ce afin de limiter le nombre de couleurs différentes caractérisant la centrale.

Enfin, outre ces aspects, les clôtures devront respecter la réglementation du PLU.

1.5.3.3. Mettre en place des mesures d'insertion des postes de livraison et de transformation

Les postes de livraison et de transformation devront être habillés d'une teinte en cohérence avec les motifs paysagers ou les constructions des alentours. De plus, le RAL choisi devra être en cohérence avec la/les teintes de la clôture et du portail, ce afin de limiter le nombre de couleurs différentes caractérisant la centrale. Un habillage en pierre sera aussi possible en cohérence avec certains mas existant. (liste suivante non exhaustive)



Le château Belle Fontaine et Beaubois et exemple de parements pierre sur un poste de transformation (Source Google)

Le choix de la teinte devra également respecter la réglementation du PLU.



www.sce.fr

GROUPE KERAN